

JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

Pièces fugitives de Littérature choisie; de Poësie & de Traits d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.

JUILLET 1739.

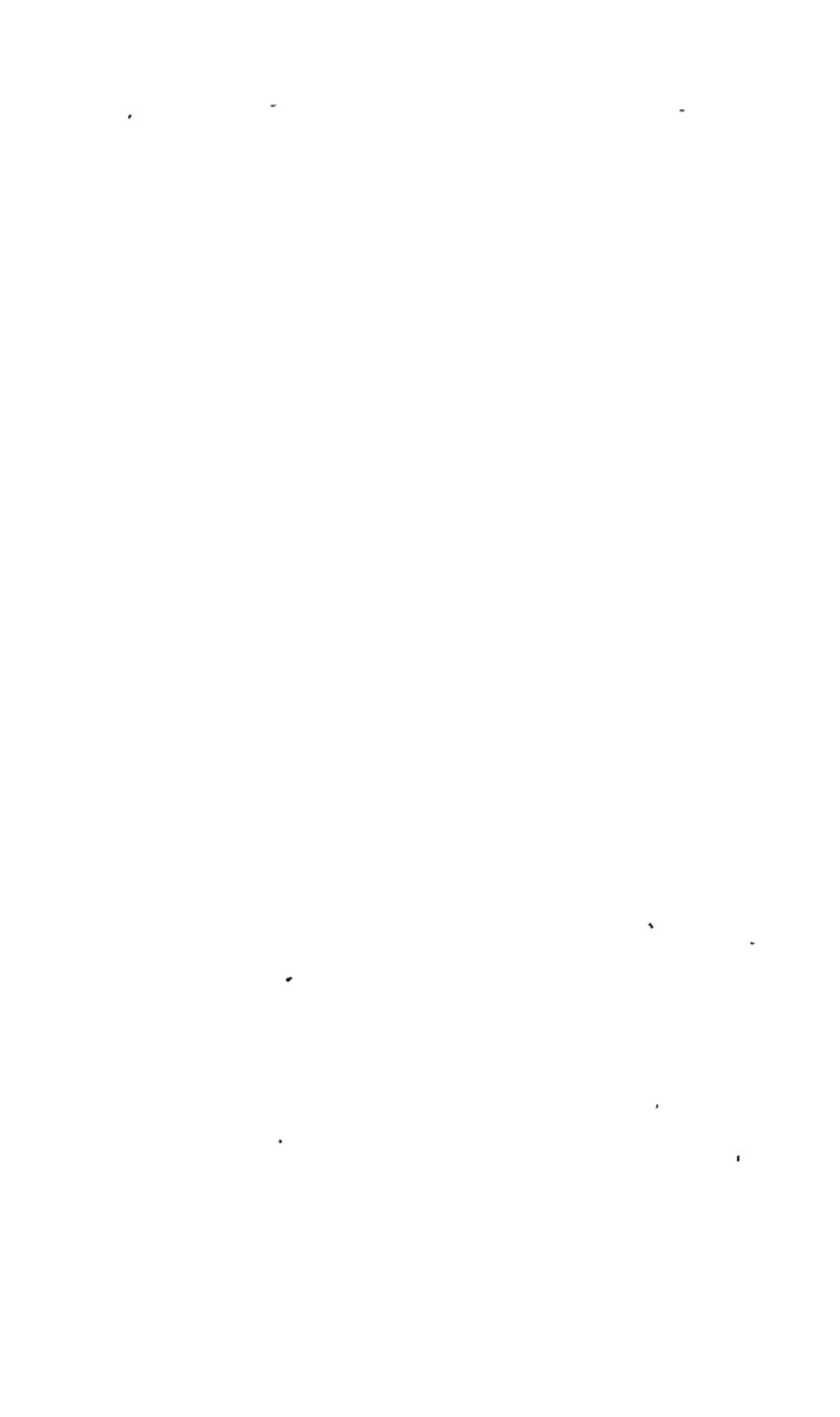


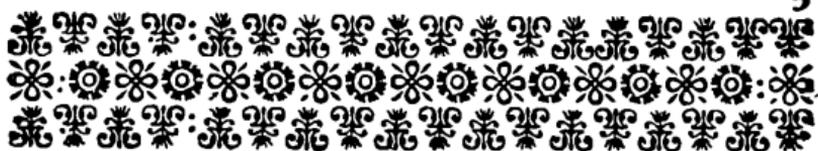
A NEUCHÂTEL.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

M D C C X X X I X.

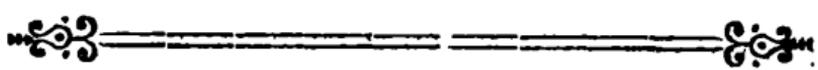
Avec Aprobation.





JOURNAL HELVETIQUE

JUILLET 1739.



S U I T E D E L' H I S T O I R E

Du second Roïaume de Bourgogne, du Comté de Bourgogne, &c. sous les Rois Carlovingiens, par Mr. DUNOD., Tome II. Liv. 2. ()*



A Race de CLOVIS cessa de soutenir la gloire de ce Conquerant. Cette Famille, après 266. ans, tomba dans une espèce d'Imbecilité: CHILDERIC en fut le dernier. La foiblesse de son Esprit & de son Cœur, lui fit perdre sa Couronne. *Pepin* seul Duc des Français & Règent du Roïaume monta sur le Trône. Les brillantes

A 2 tes

(*) Suite du Journ. Helvet. Juin P. 555.

tes qualités de ses Ancêtres & les siennes, qui étoient véritablement Roiales, firent sans doute les premiers motifs du titre de son élévation. Il fut élu d'une voix unanime par les Grands du Roiaume, & le Pape ZACHARIE, consulté sur ce sujet, honora cette Election de son avis & de ses vœux. Mais quoi, dira-t-on? Un Fol, un Imbécile, un Mineur à qui on ôte par prudence l'administration de ses Biens en perd-il la propriété, & ne passe-t-elle pas à ses Descendants ou à ses Successeurs? Un Evêque incapable des fonctions Episcopales, n'a-t'il pas un Vicaire pour les faire exercer en son nom. *Childeric* n'avoit-il pas *Pepin*, qui gouvernoit glorieusement ses Etats? Le Pape *Zacharie* & les Grands y ont trouvé une grande différence. La Famille de *Pepin* descendoit de *Meroüée* & elle jouïssoit, avec beaucoup de gloire, de la Puissance Souveraine, depuis un Siècle.

Il s'agissoit de savoir s'il convenoit qu'elle demeurât plus long-tems sans la qualité de Roi & qu'un Prince porta ce nom, qui étoit incapable de le soutenir. A ces circonstances éblouissantes, ajoutons en des intéressantes. Les Couronnes de *Clovis*, pour le Salut des Peuples, pouvoient elles être plus long tems sur ces têtes imbéciles? L'interêt du reste de l'*Europe* & celui du Pape même ne devoient-ils pas aussi être pris en considération? Que de motifs dignes de cette fameuse révolution se présentent à l'Esprit.

l'Esprit ! Le Pape *Zacharie* les réunit sans doute dans sa décision : Il n'en falut pas moins pour la faire suivre d'une heureuse exécution : Mais quelle fut sa qualité ? Avoit-il comme Maître de l'Empire d'Occident ou du Monde entier le droit d'en décider ? Les François ne l'ont jamais crû : Ils n'ont jamais reconnu l'Empire d'Occident, ni aucune autre Autorité que la leur dans le Temporel, & comme d'autres Puissances, plus ou moins soumises au St. Siège, ils n'ont jamais voulu être forains chez eux, ni Etrangers dans leur Patrie.

Si l'Etat étoit indépendant, étoit ce donc une Souveraineté élective ? De célèbres Jurisconsultes l'ont crû, mais d'autres ont reconnu que la Postérité de *Clovis* y a succédé par les droits du Sang.

Le Pape *Zacharie* a-t'il donc pû regarder le Trône comme vacant, pendant la vie du pauvre *Childeric*, âgé d'environ 20. ans & de son Fils, qui étoit encore dans sa plus tendre jeunesse ? On a lieu de le croire. Le salut des Peuples, l'Interêt de toute l'*Europe*, les Calamités publiques, qu'on voioit à la porte, les Guerres Civiles, la rebellion des Comtes & autres Grands Seigneurs, qui s'érigeoient en Souverains, & les Ennemis de dehors, nécessitèrent le choix d'un nouveau Monarque. *Popin* en qualité de Régent étoit trop foible, pour prévenir tous ces malheurs & rétablir les

desordres qui portoient mille coups mortels à la Domination. La foiblesse du Prince réjaillissoit sur sa Personne tant qu'elle le représentoit ; le rétablissement des forces & de la vigueur du Représentant étoit désespéré ; Aussi la raison d'Etat se trouva-t-elle supérieure à toutes les autres considérations :

Cependant cette raison d'Etat étoit-elle seule ? Le Pape Zacharie dans sa consultation , n'en trouva-t'il point d'autres , tirées des Constitutions de l'Etat même , pour légitimer l'Élection ? Certains Jurisconsultes ne le croient pas , mais ils ne font peut être pas assez d'attention à l'esprit du Siècle du Pape Zacharie. Qu'on se transporte , qu'on remonte aux Siècles des Séquanois & des anciens Habitans des Gaules ; qu'on retourne à celui de Clovis , ne s'aperçoit-on pas que les Rois , à la vérité , montoient sur le Trône par la voie de la succession , mais qu'elle étoit dirigée par une *Presqu'Élection*. Une partie de la forme & de la figure de l'Élection s'y trouvoit ordinairement. On les élevoit sur un Bouclier , pour marquer le consentement & la reconnoissance des Peuples , aussi l'on peut conjecturer que la Race du Prince élu régnoit tant & si long tems , qu'on y voioit briller toutes les qualités nécessaires pour le bien & le salut de la Nation. Si entre un pouvoir absolu & un pouvoir limité , il y a un milieu , il y a divers degrés qui participent plus ou moins de l'un

l'un & de l'autre, n'y aura-t'il aucun milieu ni rien de commun entre les droits résultans de la Succession & de l'Élection? Qu'on ne juge pas des Droits & de l'Autorité des Rois de l'*Asie*, comme de celle des Rois des *Gaulois*, des *Germanis* & des Rois de l'*Occident*: Ceux-là ne régnoient que *précairement*. * On observe de là, qu'on peut s'imaginer autant de sortes de Roiauté qu'il y a de Roiaumes dans le Monde.

Les Philosophes disent que la Conservation est une Création. Si elle ne l'est pas, elle en approche d'autant plus, que la chose conservée va périr infailliblement. L'Etat étoit perdu, si les Peuples, pour le conserver, n'avoient pas fait usage des droits primitifs, résultans des premières Élections: Quant au Prince, il étoit malheureusement dans un cas, qui non seulement l'auroit exclu de toute Élection primitive ou subséquente, & qui le faisoit regarder même comme aiant abandonné sa Couronne.

Dans des Questions & des Circonstances aussi délicates, pour prendre le parti le plus convenable, on forma sans doute un Système ou un Corps composé de tous les principes & de tous les motifs, qui par les vûes de la nécessité publique & de la nature de la Souveraineté conduisoient infailliblement au bonheur solide
de

(*) Nam & in Germania & in Gallia tum Reges erant, sed ut Tacitus notat, præcario Jure regnandi & autoritate suadendi, non jubendi potestate. Grot. de J. B. & P. L. I. C. 3. Parag. 20.

de l'Etat. On mit tout en œuvre pour donner à ce Corps le dernier degré de perfection, & pour le rendre beau aux yeux des Sujets, des Peuples de l'Europe, & de tout le Monde. On n'oublia pas sans doute la Généalogie des Aïeux de *Pepin*, & de prouver qu'il étoit tout au moins issu des Cadets de la Maison Roiale. On fit sans doute aussi attention, que, par la force de son Esprit, par la grandeur de son Courage, il étoit seul capable de soutenir le fardeau acablant de trois Couronnes malades & exténuées; que tout récemment *Chilperic* avoit été préféré à *Thierry III.* encore Enfant, parce qu'il avoit 40. ans; qu'après sa mort,* *Charles Martel* avoit déjà été obligé de disposer de la Régence des trois Roiaumes, sous le Règne de *Thierry*; qu'après la mort de *Thierry*, il y avoit déjà eu un intervalle de 7. ans, & qu'en outre *Childeric*, dont on ignore le Père, avoit abandonné toutes les fonctions Roiales, n'ayant gardé de la Roiauté que le nom: Enfin on ajouta à tous les ornemens de ce Corps, la décision du Pape, pour tranquilliser les Consciences, tant de *Pepin*, que de ses Sujets: Ici l'ouvrage fut consommé, & ce Prince fut élu tout d'une voix.

Mais auroit-il méprisé la Couronne, si la possession qu'il en alloit prendre eut tant soit peu intéressé sa délicatesse? Cette épreuve auroit été mise au nombre des *extrêmes*: Le cas n'étant

(*) V. Journ. Helvet. Juin 1739. Pag. 552.

n'étant pas arrivé, de quels plaisirs, de quelle tranquillité ne dût-il pas jouir, devenu sous les auspices de la décision du Pape, Maître d'une si fameuse & puissante Monarchie? Et quelle ne fut pas la satisfaction du Pape d'avoir donné son avis & sa résolution sur une Matière aussi importante & aussi extraordinaire & sur un concours de raisons, de motifs de tout ce que l'exercice de la Puissance publique a de plus excellent, & de tout ce qui pouvoit rendre l'Élection de *Pepin* plus éclatante.

Finissons l'Apologie des sentimens du Pape *Zacharie*, que quelques Auteurs, qui ont parlé de cette Matière n'ont pas trouvé à propos d'entreprendre: On n'en doit pas exiger d'avantage d'un Protestant. Finissons aussi l'article par le Sacre de *Pepin*: Mr. *Dunod* dit que ce Prince, pour se rendre plus respectable à la Nation, se fit sacrer à *Soissons*, par *St. Boniface*, Légat du *St. Siège* & ensuite à *St. Denis*, par le Pape même; que la Reine *Bertrade* & leurs Fils *Charles* & *Carleman* reçurent aussi l'Onction Roiale, & que ce fut la première fois que les Rois de *France* pratiquèrent cette auguste Cérémonie.

Les Rois *Carlovingiens* ne relevèrent pas le Roïaume de *Bourgogne*, comme avoient fait les Décendans de *Clovis*, ils le confondirent en une seule Monarchie, avec les autres Roïaumes des *François*: Nous en donnerons les limites & celles de tous les Partages qui en ont été

faits : Cela est nécessaire , aussi bien que l'Histoire generale , qui conduit à ces Partages , quoi qu'elle soit connue , pour ne pas perdre , de vue celle des petits Etats , qui en ont fait partie , & de la *Comté de Bourgogne* en particulier. Cette Monarchie s'étendoit entre la Méditerranée & les *Alpes* , du côté du Midi ; entre une partie de la *Bohème* & de la *Saxe* , par l'*Elbe* , du côté de l'*Orient* , entre l'*Océan* , du côté du *Septentrion* & les *Pyrénées* , du côté du *Couchant* ☉.

Pepin , le premier des Rois de cette Monarchie , eut d'abord une Guerre avec *Grippon* , son Frère , pour les raisons dites ci-devant*. Ce mauvais Frère aiant voulu solliciter le Duc d'*Aquitaine* à la rebellion , & voulant ensuite passer en *Lombardie* , pour susciter des Ennemis à *Pepin* , *Frédéric* Comte de la *Bourgogne Transjurane* & *Théodoric* , Comte de *Vienne* s'oposèrent à son passage. Le Combat fut sanglant dans le *Val de Maurienne* ; *Théodoric* & *Grippon* y furent tués.

Pepin protegea le *St. Siege* contre les *Lombards* , qui possédoient l'*Italie* , à l'exception de *Rome* & de l'*Exarchat de Ravenne* , qui appartenoit à l'Empereur de *Constantinople*. Le PAPE ETIENNE III. vint en *France* , pour demander du secours contre *Atolphe* leur Roi. *Pepin* les fit soumettre à lui paier un Tribut. Aiant ainsi

* Journ. Helv. Juin p. 553.

ainsi réduit les *Lombards*, il remporta encore quelques Victoires sur les *Saxons*, qui s'étoient rebellés. Il fit la Guerre à *Guiffre*, Duc d'*Aquitaine*. depuis 761 jusques à 768. Ce Duc fut tué par les siens & *Pepin* fut reconnu Souverain de ce Pars, qu'il réunit à son Roïaume. Après cette expédition il mourut à *Paris* en 768. âge de 54. ans. Il partagea *, du consentement des Ducs, des Comtes & des Evêques, son Roïaume entrè *Charles* & *Carloman* ses deux Fils. M. *Dunod* croit que la Reine *Bertrade* étoit de la *Bourgogne Transjyarane*, parce qu'elle y a fait de grands biens aux Villes & aux Eglises. Le Comte de cette partie du Roïaume de *Bourgogne* s'apelloit *Theodore*.

Charles & *Carloman* furent proclames Rois. La *Bourgogne*, l'*Alsace*, la *Suabe*, la *Provence*, le *Languedoc* & une partie de l'*Aquitaine* furent destinées à *Carloman*, & tout le reste du Roïaume à *Charles*, qui étoit l'aîné. *Carloman* fut mécontent de ce partage, mais il mourut en 771. Et quoi qu'il laissât deux fils, nommés *Pepin* & *Siagre*, de *Gerberge* son Epouse legitime, *Charles* ne laissa pas de s'emparer de toute la Monarchie.

Gerberge, Veuve de *Carloman*, sollicita en vain le Pape de protéger ses deux Fils, contre

B 2 tre

* Ceci peut encore servir à l'Apologie de la décision du Pape ZACHARIE, aussi bien que divers événemens & révolutions arrivées dans la suite.

tre *Charlemagne*. Cette Princesse trouva un azile dans les Etats de *Didier*, Roi des *Lombards*, qui étoit irrité de ce que *Charles* avoit repudié sa Fille, sous prétexte qu'elle étoit inhabile à avoir des Enfans. *Charles*, voulant se rendre Maître de ses deux Neveux, passa en *Italie*, prit *Pavie*, en 774. emmena le Roi des *Lombards* en *France*, & réunit la *Lombardie* à son Roiaume. *Gerberge* s'étant abandonnée à sa clémence il la traita avec humanité, aussi bien que ses Fils, mais il les dépouilla de leurs Etats, & une Abaie fut le partage du plus heureux.

Charles aiant ainsi réuni tous les Etats de la *Monarchie Françoisse*, mérita par ses exploits, le surnom de *Grand*. Il ne s'agit plus de ses Neveux, mais de sa conduite, qui étoit véritablement Roiale : Il a été l'un des plus grands Rois de *France*. Animé par la justice & par l'amour de ses Sujets, il rétablit les *Parlemens* ou les *Etats Généraux* de la Nation. Il calma les mouvemens que *Hunaud*, ancien Duc d'*Aquitaine* causoit dans le Pais. Il soumit les *Bretons*, qui refusoient de paier le Tribut acoutumé. *Tassilon*, Duc de *Bavière* son Cousin aiant été condamné par la Nation assemblée, comme Criminel de leze Majesté, il le fit enfermer dans un Monastère avec *Théodore* son Fils, & réunit ainsi la *Bavière* à son Roiaume. En aiant chassé les *Huns* & les *Alains*, il étendit ses Frontières

tières jusques à la Mer *Baltique*, & aux *Monts Carpathiens*. Etant à Rome en 800. le Pape le salua Empereur & lui mit une Couronne sur la tête. Il prit alors la qualité d'Empereur & d'*Auguste*. Il soutint une Guerre de 33. ans contre les *Saxons* & fit transporter en France tous ceux qui demeuroient au-delà de l'*Elbe*. En 778. il entra en *Espagne* contre les *Sarrazins*, avec une Armée, composée en partie de *Bourguignons*. A son retour, il démolit les Murs de *Pampelune*, afin d'ôter aux *Gascons* le moien de soutenir leur révoltes ordinaires; mais ceux ci ayant ataqué son Ariéregarde, engagée dans des défilés, ses Chefs y périrent presque tous.

Charlemagne remit les Loix de la Nation en vigueur. Il fit rendre, avec beaucoup d'attention, la justice à ses Sujets, & il proportiona l'exercice de son pouvoir aux usages & au génie des différens Peuples soumis à sa Domination. Les *Germaines* n'avoient pas encore été Sujets à une Souveraineté absolue, & ceux qui, depuis le commencement de la *Monarchie Francoise*, faisoient partie du Roiaume d'*Austrasie* avoient conservé beaucoup de leur indépendance: Il vouloit acoutumer peu à peu ce Peuple passionné pour la liberté à s'assujétir aux Règles. Il divisa le Pais en divers Cantons, sur lesquels il établit des Comtes, pour les disposer insensiblement à l'obéissance. Il fonda d'ailleurs un grand nombre d'Evêchés & d'Abayes, en sorte que

que les Evêques & les Comtes rendirent ces Peuples dociles, & veillants les uns sur les autres, le Prince étoit averti de tout ce qui se passoit contre la Religion, l'Etat & la Justice. On croit qu'ayant trouvé l'usage des Fiefs chez les *Lombards*, il l'introduisit aussi en *France*.

Charlemagne étoit fort savant dans les Langues, dans les Mathématiques & dans la Théologie. Il a composé des Ouvrages & favorisé les Gens de Lettres. Il vouloit que les Prélats fussent savans & les Gentil-homes pleins de franchise & de valeur; il étoit assidu aux Offices Divins; il aimoit la Majesté dans les Cérémonies Eclésiastiques, & il introduisit dans les Eglises le Rit Romain & le Chant Grégorien; il leur fit des libéralités immenses & des charités considérables aux Pauvres, non seulement dans ses Etats, mais encore en *Afrique*, & par tout où il savoit des Chrétiens dans la nécessité. Zélé pour la Réformation du Clergé, il assembla divers Conciles, dans lesquels il fit des Capitulaires, qui sont après les Canons, les meilleures Règles de la Discipline Eclésiastique: Toujours occupé des devoirs de son Etat, il vivoit sobrement, & observoit avec exactitude les Jeunes de l'Eglise. Enfin il mourut âgé de 72. ans, en 814. à *Aix la Chapelle*. Son nom, comme celui d'un St. Confesseur est inferé dans plusieurs Martirologes, & son Office se trouve dans plusieurs Bréviaires. L'Empereur Frédéric I. fit

I. fit lever son Corps de Terre en 1165. & quoi qu'il fut canonisé par *Alexandre III.* Antipape, cet acte n'a pas été rejetté par l'Eglise.

Cependant, quant au Diocèse de *Besançon*, quoi que sa mémoire y fut en grande vénération, l'on n'y a fait, ni sa Fête, ni son Office; son Obit est simplement marqué dans les anciens Martirologes, comme celui d'un Bienfacteur de ces Eglises: L'on fait encore à *Château Châlon* des services pour le repos de son Ame; c'est pourquoi on apelle ce lieu, *Castrum Caroli*, *Charlemagne* aiant été restaurateur de cette Abaie. Il fit son Testament en 811. & donna les deux tiers de ses Trésors & de ses Meubles aux vingt & une Metropoles de son Roiaume. Celle de *Besançon* y est nommée, & l'Archevêque *Bernoïin* fut l'un des Prélats qui signa ce Testament.

Bernoïin étoit de la Famille Roiale d'*Austrasie*, Famille de *Charlemagne*. Il pouvoit être ce *Pepin*, l'un des Fils de *Carloman*, qui s'engagea dans l'Etat Eclésiastique, & qui changea son nom comme faisoient les Princes disgraciés, pour ôter tout ombrage au Souverain. *Siagre*, dont nous avons parlé ci-dessus changea aussi le sien. Mr. *Dunod* suppose encore qu'il pouvoit être Fils de *Gui de Bourgogne*, & Petit Fils d'*Arnauld*, Duc des *Bourguignons* & Neveu de *Charles Martel*, ou parent plus éloigné de *Charlemagne* & décendu d'un Frère ou d'un Oncle de *Pepin*
Heristel

Heristal, dont l'Histoire n'a pas fait mention. Cependant il y avoit dans cette Province une branche de la Maison de *Pepin Heristal*, & l'on trouve à la suite en *Bourgogne* un Comte *Atton*, que *Lothaire* le jeune qualifioit de son Cousin.

Sous le Règne des *Carlovingiens* après *Dragon* & *Arnoul*, l'un Frère & l'autre Neveu de *Charles Martel*, l'on n'y connoit point de Patrices ni de Ducs en *Bourgogne*. Elle ne fut plus gouvernée que par des Comtes. Aussi *Charles Martel*, qui prit environ l'an 727. le Gouvernement du Royaume de *Bourgogne*, y établit des Juges qui portèrent ensuite la qualité de Comte, & c'est la seule Dignité qui s'y soit perpétuée. Mais l'Histoire ne nous apprend pas le nom de ces premiers Comtes, si l'on ne suppose que *Gui de Bourgogne* étoit Comte dans la Comté, sous *Charlemagne*. Il y en a un autre nommé *Adelard*, suivant une Chartre de l'Abaye de *St. Claude*.

Charlemagne eut trois Fils de l'Impératrice *Hildegarde*, *Charles*, *Pepin* & *Louis* : Il partagea entre eux ses Etats par une disposition de l'an 786. Il donna l'*Italie* à *Pepin* & l'*Aquitaine* à *Louis*. *Charles* devoit lui succéder dans le reste. Mais ce Prince mourut sans Enfants, en 811. & *Pepin* en 810. laissant un fils nommé *Bernard*, qui fut son successeur au Royaume d'*Italie*. *Louis* resta seul. *Charlemagne* l'associa à l'Empire & le déclara son successeur à *Aix la Chapelle*, en 872. Charle-

Charlemagne eût de l'Impératrice encore quatre Filles, d'une autre Femme deux & de ses Concubines trois Fils & quatre Filles. Cela joint aux Galanteries de ses Filles, pour lesquelles il eut trop d'indulgence, a empêché qu'il n'ait été reconnu pour Saint dans toute l'Eglise. Cependant il n'eut des Concubines que l'une après l'autre, & le Conubinage étoit autorisé par les Loix Civiles, & l'Eglise l'a toléré longtemps après.

LOUIS LE DEBONNAIRE fut reconnu Roi des *François* & Empereur après la mort de son Père. Il écarta ces Femmes, envoya ses Sœurs dans les Terres de leurs Apanages, & en fit punir quelques unes de leur Galanterie. Il eut trois Fils, *Lothaire*, *Pepin* & *Louis*: Il associa *Lothaire* à l'Empire & déclara *Pepin* Roi d'*Aquitaine*, & *Louis* Roi de *Bavière*.

Bernard, Roi d'*Italie*, descendant de l'un des Fils de *Charlemagne*, prétendit avoir droit à l'Empire après la mort de *Louis*. Il prit les Armes, à la sollicitation de quelques Seigneurs mécontents de la Cour; mais il fut abandonné, & aiant été arrêté, on lui fit crever les yeux, demême qu'à ses Partisans. *Bernard* mourut trois jours après. L'Empereur se reprocha cette rigueur envers son Neveu. Cependant *Pepin*, Fils de *Bernard* fut réduit à la qualité de simple Seigneur de *Pérone* & il a été la Tige des Comtes de *Vermandois*. L'Empe-

réur donna le Roïaume d'*Italie* à *Lothaire* son fils aîné, & fit enfermer les Fils naturels de *Charlemagne* dans des Monastères.

L'Impératrice *Ermengarde* étant morte en 878. les Grands craignans que l'Empereur ne donna trop du côté de la Dévotion, firent venir à la Cour plusieurs Filles des Seigneurs de ses Etats. Il choisit entr'elles *Judith*, Fille de *Velfe*, Comte en *Bavière*. Il en eut un Fils en 823. nommé *Charles* : L'Impératrice fit, par ses intrigues, que l'Empereur lui donna la *Sua-be*, apellée alors l'*Allemagne*, située entre le *Rhin*, le *Mein*, le *Necre* & le *Danube*, & entre la *Rethie*, habitée aujourd'hui par les *Grisons*, & la partie de la *Bourgogne* qui est entre les *Alpes* & le *Mont - Jura*.

Cette Donation causa de grands troubles dans la Famille Impériale, & occasiona cette Guerre impie entre les trois Fils du premier Lit & leur Père. Ils contraignirent *Judith* à se faire Religieuse, & l'Empereur à embrasser l'Etat Monastique. Mais la division s'étant mise entr'eux, l'Empereur reprit le dessus, & tira l'Impératrice du Couvent. On peut bien s'imaginer qu'elle ne demeurât pas tranquile. A sa sollicitation, *Lothaire* fut déclaré déchû de l'Empire, *Pepin* fut exhéredé, & le Roïaume d'*Aquitaine* donné à *Charles*. Nouvelle Catastrophe. On prit derechef les Armes. Les trois Princes joignirent leurs Troupes entre *Bâle* & *Colmar*. Le

Pape

Pape qui étoit dans les intérêts de *Lothaire* s'y trouva : Il alla voir l'Empereur dans son Armée pour ménager un acomodement ; mais il ne pût réussir. L'Empereur fut abandonné, & *Lothaire* proclamé Empereur. L'Impératrice se vit reléguée à *Tortone* dans le *Milanois*, l'Empereur dans le Monastère de *St. Medard* à *Soissons*, & le jeune *Charles* dans celui de *Pruin* en *Ardennes*.

Pour colorer la déposition de l'Empereur, on l'acusa d'avoir délinqué contre l'Eglise & l'Etat. Des Evêques s'assemblèrent à *Soissons* ; & condamnèrent leur Maître à une Pénitence Canonique. On le revêtit d'un Habit de Pénitent, & il fut conduit en cérémonie dans une Célule.

Un pareil attentat contre un Souverain est indigne & très-criminel. La Procédure est des plus irrégulieres ; la Nation seule pouvoit en juger : Aussi *Pepin* & *Loüis* en furent eux-mêmes indignés. Les Sujets fidèles s'assemblèrent ; les Comtes *Guérin* & *Bernard* se distinguèrent dans la *Bourgogne*, pour tirer ce Prince de captivité : Il y eut une Action en *Neustrie* ; plusieurs Seigneurs de son parti périrent ; mais *Lothaire* fut défait, & étant poursuivi jusques à *Blois*, il demanda pardon à son Père. Ce bon Prince le lui accorda & le renvoia en *Italie*. Quant aux Evêques qui avoient contribué à sa déposition, ils furent dégradés, & dans une Assemblée générale,

nérale, tenuë en 837. la *Neustrie* fut assignée à son Fils *Charles*.

Pepin mourut l'année suivante, & laissa un Fils de son nom, qui lui succeda au Roiaume d'*Aquitaine*. Mais n'y eut-il point d'autres motifs du pardon acordé si facilement à *Blais*, que la bonté de l'Empereur? L'Impératrice y contribua beaucoup, dans la vüë d'aquerir à son Fils *Charles* la Protection de *Lothaire*, & pour engager l'Empereur valétudinaire à faire un partage de l'Empire entr'eux: *Lothaire* eût, avec le titre d'Empereur, l'*Italie* & tout ce qui étoit à l'Orient de la *Meuse*, de la *Sône* & du *Rhône*, jusques aux deux Mers, à l'exception de la *Bavière*, réservée à *Lois*, & de l'*Aquitaine* à *Pepin*: Le reste de la Monarchie devoit appartenir à *Charles*.

Louis, sacrifié dans ce partage prit les Armes. L'Empereur se disposant à le soumettre mourut en 840. âgé de 68. ans. Il merita d'être apellé pieux & débonaire; mais sa bonté dégénéra en foiblesse. Ce qui joint à la tendresse pour son Fils *Charles*, & à sa trop grande condescendance pour l'Imperatrice, fut cause des Rebellions de ses Enfans. Indulgent & facile, il ne reprimoit pas les entreprises des Seigneurs, qui gouvernoient les Provinces, & qui se les rendirent ensuite patrimoniales & héréditaires. Enfin ocupé de Prieres & de Psalmodies, il ne s'ocupa pas assés au Gouvernement

ment de son Etat. Dans le fond ses intentions étoient bonnes : Il assembla plusieurs Conciles pour la Réformation du Clergé, qui en avoit grand besoin ; il nomma des Commissaires avec une Jurisdiction déléguée pour réformer les abus & punir les Comtes & autres Juges coupables de malversation. On les appelloit *Missi Dominici* ; ils étoient d'une probité reconnue & tirés du Clergé & de la Noblesse. Cet Emploi étoit connu dans l'Empire sous *Auguste*. & dans les *Gaulles*, sous les Rois de la première Race. Il devint ordinaire sous ceux de la seconde ; mais enfin les Ducs & les Comtes étant devenus comme autant de Souverains, sous les Règnes suivans, l'usage de cette Charge fut aboli : L'on trouve sous le Règne de *Loüis le Débonnaire*, que l'Archevêque *Bernouin*, l'Évêque *Afmin*, & le Comte *Monogolde* ont exercé cet Emploi dans la Province de *Besançon* ; on ne connoit pas les Comtes qui sous ce Règne gouvernoient & exerçoient la Jurisdiction ordinaire.

Lothaire I. Empereur, étant fort ambitieux, assembla une Armée formidable, pour dépouiller ses Frères de leurs Etats. *Pepin* son Neveu se joignit à lui. *Louis* & *Charles* unirent leurs forces, les Armées se rencontrèrent à *Fontenai* dans l'*Auxerrois* ; le Carnage fut grand ; les *François* furent dès lors hors d'état de faire des Conquêtes. On croit que presque tous les Gentils hommes

tilshommes *Champenois* périrent dans cette Bataille ; ce qui donna lieu à faire transmettre en *Champagne* la Noblesse par les Femmes.

Cependant cette Action ne décida rien. On fit encore quelques mouvemens , qui eurent le même sort. Enfin *Charles & Louis* s'étant rendus à *Strasbourg* en 841. firent un Traité , par lequel ils promirent avec serment de se secourir mutuellement & de ne jamais s'abandonner : Cette union fit consentir *Lothaire* à un acommodement.

Les trois Frères , accompagnés chacun de 40. Seigneurs , se trouvèrent à *Verdun*. Ils convinrent que l'*Italie* , la *Bavière* & l'*Aquitaine* resteroient à *Lothaire* , *Louis & Pepin* , & que *Lothaire* , *Louis & Charles* feroient trois parts des autres Etats que *Louis le Débonaire* avoit possédés. *Lothaire* eut l'*Italie* , le País qui est entre la *Meuse* & le *Rhin* , la *Sône* & le *Rhône* , la *Provence* , le *Dauphiné* , la *Savoie* & la *Bourgogne Transjurane jusques au Ruff*. *Louis* eut la *Germanie* jusqu'au *Rhin* & au *Ruff* avec l'*Alsace* ; & *Charles* la *Neustrie* , qui comprenoit les País qui sont entre la *Meuse* & la *Mer*. *Pepin* fut sacrifié dans ce partage & étant tombé dans la suite au pouvoir de *Charles* , il fut rasé & enfermé dans le Monastère de *St. Medard les Soissons*. Ce partage est remarquable , & subsiste encore en partie. C'est dès lors qu'on a appelé le côté oriental de la *Sône* , *Terre d'Empire* , parce qu'il é-

chut

chut à *Lothaire*, & l'autre côté *Terre de Roi*, parce qu'il apartint à *Charles*.

Lothaire aiant dissipé quelques Factieux soulevés par *Lolocrat*, Duc d'*Arles*, donna le Gouvernement de la *Provence*, du *Viennois* & du *Lionnois* à *Gerard de Roussillon*. Il est fort célèbre sous la Lignée de *Charlemagne*. Il étoit Fils du Comte *Leuthaire* dit d'*Alsace* & de *Grimilde*, descendu des anciens Rois *Bourguignons*: Il avoit un Frère nommé *Hugues*, que l'on croit être la tige des Maisons d'*Autriche* & de *Lorraine*. En 855. *Lothaire* touché de l'Esprit de pénitence, se dépouilla de l'Empire & prit l'Habit de Religieux: Il mourut six jours après, âgé de soixante ans. Il avoit épousé *Ermengarde d'Alsace*. Il en eût trois Fils, *Louis*, *Lothaire* & *Charles*: Il donna à *Louis* l'Empire & l'*Italie*; à *Lothaire* les Provinces qu'il possédoit entre la *Meuse* & l'*Escaut*, l'*Alsace*, la *Bourgogne Transjurane* & la *Haute Bourgogne*, à l'exception de la Contrée de *Scodingue*; & à *Charles* la *Provence*, le *Viennois*, la *Savoie*, le *Lionnois*, la *Bresse* & le Canton de *Scodingue* dans la *Haute Bourgogne*; la seconde part fut apellée *Royaume de Lothaire*, d'où la *Lorraine*, qui en faisoit une partie considérable a tiré son nom, & la portion de *Charles* fut apellée *Royaume d'Arles*, à cause de la Capitale.

Mr. *Dunod* a suposé que la Contrée de *Scodinquen* étoit dans la portion de *Charles*, parce qu'elle est au couchant de la Rivière de d'*Ain*,
qui

qui sépare les Roïaumes de *Bourgogne* & d'*Arles* dans le Comté du même Nom. C'est une suite de la division qui avoit déjà été faite de la Province de *Besançon*, sous le second Roïaume de *Bourgogne*: Les Patrices de la *Bourgogne Transjurane*, commandoient aussi dans le Canton de *Scodinguen*, & *Louis*, Fils de *Boson*, qui releva le Roïaume d'*Arles*, comme on le verra à la suite, y faisoit des Actes de Souveraineté, pendant que *Rodolphe*, Roi de *Bourgogne*, occupoit le reste du Diocèse de *Besançon*.

Lothaire II. redoutoit la Puissance de *Louis*, Roi de *Germanie*, son plus proche Voisin. Il venoit de voir que ce Prince avoit voulu s'emparer des Etats de *Charles le Chauve*, Roi de *Neustrie* son Frère: Il y avoit été appelé par les Grands, qui se plaignoient de ce qu'il défendoit mal son Roïaume contre les *Bretons* & les *Normans*, & qu'il avoit trop d'indulgence pour ses Officiers. En éfet, *Louis* vint en *Bourgogne* en 858. mais son entreprise aiant échoué, *Lothaire* se ligua avec *Charles le Chauve*: Ils convoquèrent un Concile à Metz, pour faire excommunier *Louis*. Les Evêques s'assemblèrent en 859, & déclarèrent que *Louis* avoit encouru l'excommunication, pour avoir voulu se rendre Maître des Etats de son Frère: Ce Prince éluda l'invitation que ces Evêques lui firent de s'en faire absoudre, mais il consentit à une entrevue pour parler d'accommodement: On en vint à bout en

860. *Louis & Charles le Chauve & leurs trois Neveux Louis, Lothaire & Charles* promirent de vivre en Paix & de se donner un secours mutuel contre leurs Ennemis.

Charles, Roi d'Arles, mourut sans Enfans en 862. Il reconut *Lothaire* pour son Successeur. *Louis, Roi d'Italie & Empereur*, oposa les droits du Sang; mais il s'accommodèrent. *Lothaire* lui céda la *Provence* & une partie de la *Bourgogne Transjurane*, se réservant *Lion, Vienne, & Besançon* avec leurs dépendances.

Lothaire avoit épousé *Thietberge*, Fille d'un Comte *Bourguignon*, nommé *Boson & Sœurs d'Hubert*, Duc de la *Bourgogne Transjurane*. Cette Princesse n'ayant point d'Enfans & *Lothaire* étant devenu éperdument amoureux de *Valdrade*, Nièce de *Gontier*, Archevêque de *Cologne*, songea à l'épouser. Il faloit répudier *Thietberge*; c'est pourquoi il l'acusa d'Inceste avec son Frère. L'épreuve qui se faisoit en trempant la main dans l'Eau chaude, & prenant un Anneau dans le fond, fut employée pour la justification ou la conviction du Crime. Les Personnes de qualité faisoient cette épreuve par d'autres. La Main de celle qui représentoit cette Princesse n'en fut point échaudée; l'Innocence fut reconnue & *Lothaire* n'eût rien à repliquer. Cependant il fit tant qu'il arracha de *Thietberge*, l'aveu de ce Crime prétendu; mais Elle le désavoua dans la suite. Mr. *Dunod* raporte les Procédures injustes tenues à ce sujet. La brigue,

la cabale jouèrent leur rôle parmi des Evêques & des Prélats distingués. On rendit des Jugemens pour permettre à *Lothaire* de prendre une autre Femme : Ils furent confirmés à *Rome*, & ensuite cassés. La Mort finit cette contestation, *Lothaire* décéda à *Rome* en 869.

Lothaire allant à *Rome*, passa par *Besançon*. *Arduic*, Archevêque se plaignit de ce que le Comte *Aiton* avoit usurpé trois Terres sur son Eglise : Le Roi voulant ménager ce Seigneur, qu'il qualifioit de son Parent, n'ordonna pas la restitution de ces Terres ; mais il donna en compensation à l'Eglise de *Besançon*, les Abaïes de *Château Châlon* & de *Beaume*.

Charles II. dit *le Chauve* succéda à *Lothaire*, qui mourut sans laisser d'Enfâs légitimes. L'Empereur *Louis* son Frère devoit être son Héritier ; mais *Charles le Chauve* se rendit d'abord à *Metz*, & se fit reconnoître pour son Successeur. *Gerard de Roussillon*, qui commandoit dans le *Lonnois*, le *Viennois* & la *Bourgogne*, tachant de conserver ce Pais à l'Empereur, fut défait près de *Pontarlier*, entre le *Doux* & le *Drugeon*. Il se retira à *Vienne*, où il résista encore quelque tems, mais se voyant sans secours, il remit cette place au Roi, qui le réduisit à une vie privée. C'est ce *Gerard* qui a bâti le fort *Château de Grimont* sur *Poligni*.

L'Empereur *Louis* engagea le Pape, de faire de vives instances auprès de *Charles*, pour qu'il lui rendit le Roiaume de son Frère, qu'il venoit

noit d'usurper. Il fit aussi des instances auprès des *Evêques*, pour les engager à se séparer de la *Communion*; mais ces démarches n'aboutirent à rien. *Charles & Louis* son Frère, partagèrent la succession de *Lothaire*. Les Lots en furent réglés par des *Evêques & des Comtes*. Ce Partage interesse nôtre Histoire particulière, & il convient de le rapporter. *Louis* eut pour sa part *Cologne, Aix la Chapelle, Utrecht, Metz, Strasbourg, Bâle & ses dépendances*. Il eut dans la Province de *Besançon*, les Comtés de *Varasqué, Scodingne & Amaous & les Abaies de Faverné, Poligni, Laxeul, Lure, Beaume les Messieurs, Anjonville, Haute Pierre*, auprès de *Moien Môtier* dans la *Vosque*. *Charles le Chauve* eût dans son Lot, *Lion, Besançon, Vienne, Tongres, Toul; Verdun, Cambrai, Viviers, Uzez, Monfaucou*; & dans la Province de *Besançon*, le Comté de *Port & les Abaies de Ste Marie ou Jussa-Montier, St. Martin de Bregile & St. Ouzan de Joax* ou *St. Claude*.

Charles sachant que l'Empereur étoit occupé en *Italie* contre les *Sarrazins*, & qu'il n'avoit qu'une Fille, songea dès lors à s'emparer de l'Empire & de l'*Italie*. Un faux bruit que l'Empereur étoit mort le fit marcher en diligence avec une Armée jusques à *Besançon Carloman*, le second des Fils qui lui restoit, aiant été fait *Diacre* contre son gré, couroit le Roiaume à la tête de quelques Bandits. Il se trouva aux environs de *Besançon*, lors de la marche brus-

que de son Père, & s'imaginant qu'elle le regardoit, il prit le parti de se soumettre. Il fut bien reçu, mais étant tombé dans de nouvelles révoltes, *Charles* lui fit crever les yeux, & il fut enfermé dans un Monastère.

C'est de *Charles le Chauve*, que l'Eglise de *Besançon* tenoit le droit de battre Monoie: Elle a jouï de ce Privilège jusques à *Charles - quint*; & elle jouït encore d'un autre droit sur les Denrées & Marchandises, au moins quant au Bled, qui lui avoit été pareillement concédé par ce Prince. Il avoit aussi fait présent à cette Eglise des deux Os des Vertebres du grand *S. Vincent*.

L'Empereur qui étoit valétudinaire auroit souhaité que *Louis de Germanie* son Oncle lui eut succédé: Il étoit l'aîné & en outre plus équitable & plus franc que *Charles*. Celui-ci entretint de longue main des liaisons avec le Pape & se ménagea un parti en *Italie*. Après la mort de l'Empereur qui arriva en 875. il se rendit en diligence à *Rome*: Il y fut couronné Empereur le jour de Noel.

Louis, Roi de *Germanie*, s'étant plaint inutilement au Pape, du procédé de *Charles*, assembla des Troupes pour se faire justice; mais il mourut à *Francfort* en 876. Il laissa trois Fils, *Carloman*, *Louis* & *Charles*, surnommé le *Gras*. *Carloman* eut la *Bavière*; *Louis* la *Germanie*, & *Charles*, l'*Alsace* & la partie de la Province de *Maince* & de la *Bourgogne Transjurane*, voisine du *Rhin*. *Charles le Chauve* voulut encore dé-

poüilles

potiller ses Neveux ; mais *Louis* Roi de *Germanie*, l'aïant bätu auprès d'*Andernac* lui en fit perdre le deffein.

Charles le Chauve encourut l'inimitié de ses Sujets. Il laissoit son Roïaume en proie aux *Normans*, pendant qu'il suscitoit des Guerres injustes à ses proches. Ce Prince mourut empoisoné, à ce que l'on croit, par son Médecin en 887. Il eut, de deux Mariages, six Fils, dont cinq moururent avant lui.

LOUIS LE BEGUE, Fils de *Charles le Chauve*, qui étoit Roi d'*Aquitaine*, depuis 867. lui succéda seulement dans le Roïaume de *Neustrie* & de *Bourgogne*, & dans la part qu'il avoit eu de celui de *Lothaire*. *Carloman*, l'aîné des Fils de *Louis de Germanie* s'empara de la *Lombardie*, & voulut se faire couronner Empereur. Il fut traversé par le *Pape*, qui passa en *France*, pour favoriser *Louis le Begue*, & après diverses négociations, *Louis* mourut en 871.

Louis le Begue avoit été disgracié de son Père *Charles le Chauve*, pour avoir consenti à l'enlèvement de sa sœur *Judith*, par *Baudoin*, Grand Forêtier de *Flandres*: Pendant sa disgrâce il épousa à son insçu *Ansgarde*, Fille du Comte *Ardouin* & sœur d'*Odon* Comte dans le Diocèse de *Besançon*, & Père de *Bernon*, premier Abbé de *Cluni*. *Louis le Begue* en eut deux Fils *Louis* & *Carloman*. *Charles le Chauve* obligea *Louis le Begue* à quitter *Ansgarde* & à épouser
Adelai-

Adelaide, Fille d'un Prince d'Angleterre, qu'il laissa enceinte d'un Fils, qui fut nommé dans la suite *Charles le Simple*. Cependant *Louis*, Fils d'*Ansgarde* fut désigné par son Père, pour être son Successeur, & il le recommanda aux principaux Seigneurs de l'Etat. Les uns voulurent le faire régner seul; mais d'autres en plus grand nombre lui associèrent son Frère *Carloman*. Des troisièmes, n'estimant pas ces Princes successibles, appellèrent le Roi de la *Germanie*. Il s'avança avec une Armée; mais *Louis* & *Carloman* l'apaisèrent, en lui cédant la part que *Charles le Chauve* avoit eu au Roïaume de *Lothaire*. *Louis* mourut en 881. & *Carloman* en 884. Au reste ces deux Princes ne furent pas reconnus dans la plus grande partie du Roïaume de *Bourgogne*, qui eut des Rois à part, depuis la mort de *Louis le Begue*.

Il y eut donc un quatrième parti: Les Prélats & les Seigneurs d'une partie du Roïaume de *Bourgogne*, se séparèrent de la *Monarchie Française*, & se choisirent un Roi. Le motif de leur résolution fut que l'Etat avoit besoin d'un Prince expérimenté & courageux, & que *Louis* & *Carloman* n'avoient pas ces qualités, outre que leur droit à la Couronne étoit douteux, & que dans la suite ils partageroient l'Etat. C'est pourquoi ils élurent *Boson*, qui les avoit gouverné en qualité de Duc sous les Règnes précédens: Son Election se fit le 3. Octobre 879.

L'on

L'on ne parlera donc des Successeurs de *Louis & Carloman* dans les Roiaumes qu'a-voient possédé leurs Prédécesseurs, qu'à cause de la rélation que leur Histoire a avec le Roiaume de *Bourgogne*, & qu'autant qu'elle sert à marquer l'Époque de sa séparation des autres Monarchies, par ses nouveaux Souverains.

Charles le Simple ne succéda pas à ses Frères *Louis & Carloman*: Il étoit encore Enfant & incapable de défendre la Nation contre les incursions des Étrangers, qui étoient alors fréquentes. *Charles le Gras*, Fils de *Louis I.* Roi de *Germanie* fut couronné Empereur en 880. Il avoit succédé au Roiaume d'*Italie* après la mort de son Frère *Carloman*, & à la *Bavière* après celle de son Frère *Louis*: Il fut encore couronné Roi de *France* après la mort de *Carloman*, Fils de *Louis le Begue*; de sorte qu'il posséda un Etat presque aussi étendu que celui de *Charlemagne*, mais il n'avoit ni le génie ni le courage nécessaire pour soutenir un si grand poids: Aussi les *Allemands* le déposèrent. ils dans une Diette tenue en 887. & élurent à sa place *Carloman*, Fils naturel de *Carloman* Roi de *Bavière* & d'*Italie*. Les *François* attendirent sa mort qui arriva en 888. & par les mêmes raisons écartèrent encore *Charles le Simple*, & lui préférèrent *Eudes*, Fils de *Robert le Fort*, Comte de *Paris*, mais après sa mort qui arriva en 898. ils reconnurent enfin *Charles le Simple*. Il régna sans Compétiteur jusqu'en 922. Alors *Robert*,
Fils

Fils du Roi *Eudes* se fit couronner Roi de *France* pendant la vie de *Charles*, mais *Robert* aiant été tué en 928. *Raoul* le Justicier, Duc de *Bourgogne* & son Gendre, fut couronné la même année. *Charles* avoit cependant encore quelques Partisans, mais il fut trahi & mené Prisonnier à *Peronne*, où il mourut en 929. *Raoul* régna jusqu'en 936. Les *François* rapellèrent alors *Louis* d'*Outremer*, Fils de *Charles le Simple* & d'*Ogive*, Fille d'*Edouard I.* qui étoit en *Angleterre*. Il mourut en 954. & laissa deux Fils, *Lothaire* & *Charles*. *Lothaire* lui succéda & mourut en 986. il eut un Fils nommé *Louis* qui monta sur le Trône, & mourut en 987. Ce fut le dernier Roi de la Famille *Carlovingienne* qui avoit tenu le Sceptre pendant 237. ans : Car quoi que *Charles*, Duc de *Lorraine*, Oncle du dernier Roi fut encore en vie, les Seigneurs *François* lui préférèrent *Hugues Capet*, dont les Descendants ont régné heureusement jusqu'à aujourd'hui.

Que de Réflexions se présentent sur les Siècles de *Clovis*, de *Pepin*, d'*Eudes* & d'*Hugues Capet* ? Après 266. ans la Race de *Clovis*, ne soutenant plus sa gloire, perdit la Couronne & après 237. ans celle de *Pepin* eut le même sort. Toutes ces Histoires sont à certains égards égales, les Races des Rois de *Bourgogne*, des Rois de *France* Empereurs ont commencé par des Héros, & ont fini par des Imbécilles ; *Childeric* Roi de *Bourgogne*, & *Charles le Simple* Roi de *France*, les deux derniers de leurs Races n'ont pas

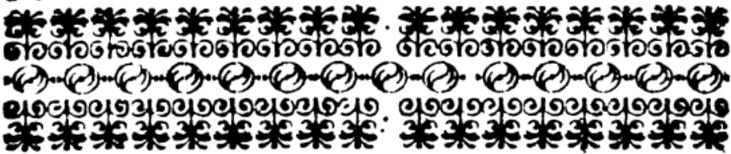
pas dégénérez seuls de la Vertu de *Clovis*, ni de celle de *Pepin* ou de *Charlemagne*: Il y a eu des Idiots, des Faineans & des Vicieux qui les ont précédés; mais il y a aussi une différence: Les *Evêques*, les *Prélats* & les *Papes* ne sont pas entrés dans les intrigues des révolutions arrivées sous la première Race, mais bien dans celles des Princes de la dernière. Or sous laquelle des deux Races ont éclaté les Catastrophes les plus affligeantes, les Injustices les plus inouïes, les Procédures les plus irrégulières? Sous la dernière. Les Annales de plusieurs de ces *Princes* en rapportent les exemples. Que la Matière seroit riche pour une Plume délicate & féconde, pour la Plume (*) qui écrit sur le Siècle de *LOUIS XIV.* & dont l'essai ne peut manquer d'être un Chef d'œuvre. L'Histoire de l'Esprit & du Cœur des Hommes de ce tems-là, donneroit des idées nettes & précises & peut-être nouvelles de ce que l'Homme est ou n'est pas. En attendant ce bonheur pour la République des *Lettres*, on observera en passant que les Evénemens ne sont pas toujours les interprètes du Ciel, & que les Siècles de *Pepin* & de ses *Successeurs*, quoi qu'ils dirigés en partie par les Directeurs des Consciences, ne sont pas meilleurs que les précédens.

Neuchâtel le 18. Juillet.

1739.

E. M*****.

* Journ. Helvet. Juin p. 325.



AUX JOURNALISTES,

En leur envoiant des Réflexions & des Maximes.

MESSIEURS ,

CHacun fait que la Méthode d'enseigner la Morale , par de courtes Sentences , est une Méthode fort ancienne. Les *Auteurs profanes* & les *Auteurs sacrés* en ont fait usage. Les *Philosophes Orientaux* , *Caldéens* , *Chinois* , en ont laissé un bon nombre. *Diogène Laërce* ne manque pas de rapporter dans la *Vie* des *Philosophes de la Grèce* , les Sentences qui leur étoient propres. Le Sage *Salomon* nous en a laissé le plus riche & le plus excellent Recueil , d'autant plus estimable , qu'il est moins le fruit de la méditation & de l'expérience , que des lumières surnaturelles , dont ce grand Roi avoit été favorisé de la Divinité. Les Livres de l'*Ecclesiastique* & de la *Sapience* , quoi qu'ils ne soient qu'une production purement humaine , ne laissent pas de renfermer un grand nombre de *Maximes* très importantes , & qui méritent d'être luës plus souvent qu'on ne le fait pour l'ordinaire.

Il ne faut pas être surpris que cette Méthode d'instruire les Hommes par des Maximes concises, pleines de sens & de feu ait pris naissance dans l'Orient. Des Esprits vifs, pénétrants saisissent les principes, & n'aiment point à amplifier inutilement ce qu'ils peuvent exprimer en peu de mots. Les Nations où cette vivacité d'esprit se distingue, ont à proportion le goût Oriental; fuient le diffus, & aiment le Langage sentencieux. Les Français, qu'on n'acusera point de manquer de feu & de pénétration, nous ont donné de bons Recueils de Maximes. Les *Caractères de la Bruïère*, ne sont qu'un tissu de Réflexions & de Sentences. Chacun connoit les *Maximes de la Rochefoucault* & de la *Marquise de Sablé*.

En même tems que les Auteurs de ces Maximes ont suivi leur goût & le caractère de leur Esprit, ils se sont accomodés à celui de leur Nation. Une Nation à qui la Vivacité d'Esprit est tombée en partage, est pour l'ordinaire un peu impatiente, incapable d'une longue attention. Elle ne veut point qu'on l'arrête & la fatigue par de longs raisonnemens, lors qu'on peut lui offrir la même chose en peu de termes. Une Nation qui se pique d'Esprit, veut qu'on la croie en état d'entendre à demi-mot, & qu'on lui laisse le soin de développer une Vérité, qu'on ne lui fait qu'entrevoir. Cette Méthode flate sa

vanité, qui malheureusement est l'écueil des Nations les plus spirituelles. De là vient que plusieurs *Auteurs François*, qui ne se piquent d'écrire, qu'afin d'être lus de tout le Monde, aiment mieux estropier leur Matière & écrire énigmatiquement, que de donner une juste étendue à leurs Productions & toute la clarté nécessaire, de peur de rebuter les Lecteurs par la simple grosseur de leurs Livres. On croit qu'il n'y a que des Esprits pesants qui puissent hazarder la lecture d'un *in folio*. Les Livrets sont à la mode.

Les Auteurs des Maximes n'ont pas consulté simplement le goût de leur Nation & de leur Siècle; mais aussi l'utilité des Particuliers. Une lecture est inutile, lorsque le Lecteur n'en remporte rien, & oublie parfaitement tout ce qu'il a lu. C'est ce qui arrive à plusieurs qui lisent des Traités en forme. Soit défaut de génie ou d'application, ils ne se font aucun précis du sujet qui leur a été offert en grand, de sorte qu'il ne leur reste qu'une Idée vague de leurs lectures, & souvent l'unique titre du Livre, & le nom du lieu où il a été imprimé. Cela ne peut pas arriver lorsqu'on lit des Sentences courtes, pleines de sens & d'un tour frappant. La manière vive dont elles sont exprimées, ne frappe pas moins que l'importance de la Matière qu'elles renferment, & leur brièveté fait qu'on les confie à la mémoire sans peine. *Les Paroles des Sages,*

Sages, (*) dit Salomon, *sont comme des Aiguillons, & les Maitres qui en ont fait des Recueils sont comme des Cloux enfoncés profondément.* Ces Sentences piquent & réveillent la curiosité; elles donnent lieu à la méditation, elles se font goûter par leur solidité & leur importance, & elles demeurerent atachées à l'Esprit comme des Cloux enfoncés dans une Paroi.

Toute période n'est pas une Sentence. Il y a même de la différence entre un stile concis & un stile sentencieux. Lorsque la Phrase ne renferme ni principe ni règle, ni réflexion utile & importante, ce n'est qu'une Phrase & non point une Maxime.

La solidité & la clarté doivent accompagner les Maximes. Lorsqu'on débite des Pensées fausses, quoique tournées d'un air sentencieux, & avec tous les agrémens de la diction, on ressemble à ces *Charlatans* qui vendent des Remèdes pernicieux sous de magnifiques Etiquettes. Entre les Maximes de Mr. de la *Rochefoucault*, il y en a quelques unes qui ne paroissent rien moins que solides, qui même peuvent être pernicieuses. *La durée de nos passions*, (**) dit-il, *ne dépend pas plus de nous que la durée de notre vie.* Est-ce donc qu'on ne peut point corriger une Passion & l'éteindre? Ne nous est-il pas ordonné

(*) Ecclef. XII. v. 13.

(**) Maxime 5eme.

donné de le faire , lorsqu'il s'agit de desirs irréguliers ? Si nous n'avions aucun empire sur nos Passions , nous ne serions pas blamables d'en être Esclaves. Pourquoi donc , dit - il ailleurs , (1) *que la foiblesse est le seul défaut que l'on ne sauroit corriger ?* Si l'on peut corriger les défauts , on est le Maître de la durée de ses Passions.

Je ne saurois goûter cette Réflexion du même Auteur. (2) *Le mal , dit il , que nous faisons ne nous attire pas tant de persécution & de haine que nos bonnes qualités.* Cela peut être vrai dans quelque occasion , mais cela est faux à parler généralement. Une Vertu solide , une conduite bienfaisante & réglée gagne le Cœur des Hommes , au lieu que l'impieeté , la débauche & l'injustice , nous font perdre l'estime & la confiance. *St. Pierre* pensoit bien plus vrai que l'Auteur des Maximes , lorsqu'il disoit : (3) *Qui est ce qui vous fera du mal si vous vous conformés au bien ?*

A la solidité il faut joindre la clarté. On abandonne avec quelque dépit , une Maxime exprimée énigmatiquement ; ou si l'on s'efforce de la pénétrer , souvent on attribue à l'Auteur ce à quoi il n'a jamais pensé. Comprend - on bien ce qu'a voulu dire *Mr. de la Rochefoucault* ,
lors-

(1) Maxime 154.

(2) Maxime 32.

(3) I. Ept. Ch. 3. v. 13.

lorsqu'il enseigne, (4) *Que la complexion qui fait le talent pour les petites choses est contraire à celle qu'il faut pour le talent des grandes. Que faut-il entendre par la complexion? Est ce une qualité du Corps, ou une disposition de l'esprit?* (5) *La plus subtile folie, dit il ailleurs, se fait de la plus subtile Sagesse. C'est une pensée neuve, d'un tour original, mais si subtile qu'on ne sauroit l'apercevoir, si l'on n'a pas les yeux de l'Auteur. Il est quelquefois à présumer, que ceux qui s'expriment d'une manière impénétrable, ne s'entendent pas parfaitement eux-mêmes.*

* Selon que nôtre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure,
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Il est vrai que les *Maximes*, étant exprimées d'une manière serrée, ont quelque fois une sorte d'obscurité, qui ne doit pas venir des termes, ni du tour; mais de ce que l'on affirme ou de ce que l'on nie du sujet, ce qu'on n'aperçoit pas d'abord ou lui convenir ou en devoir être nié. Alors il faut de la méditation pour rapprocher des *Idees* qui sont éloignées, afin d'en apercevoir la disconvenance ou le rapport. C'est
sans

(4) *Maxime 52.*

(5) *Maxime 158.*

* Des *preaux Art Poétique*, Chant. I. v. 151. &c.

fans doute ce qui fait dire à l'Auteur du Discours sur les Réflexions de Mr. de la Rochefoucault : *Que les Sentences doivent toujours être écrites d'un stile serré, qui ne permet pas de donner aux choses toute la clarté qui seroit à desirer ; ce sont les premiers traits du Tableau ; les yeux habiles y remarquent aisément la finesse de l'Art, & la beauté de la Pensée du Peintre ; mais cette beauté n'est pas faite pour tout le Monde, & quoique ces traits ne soient point remplis de couleurs, ils n'en sont pas moins des coups de Maître. Il faut donc se donner le loisir de pénétrer le sens & la force des paroles ; il faut que l'Esprit parcoure toute l'étendue de leur signification, avant que d'en former le jugement.*

Les Réflexions, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous envoyer, peuvent bien pécher contre les Observations que l'on vient de lire, mais les règles que je viens d'indiquer, n'en sont pas moins solides. L'on seroit trop heureux s'il étoit aussi facile d'observer les règles, qu'il est aisé de les découvrir & de les goûter. Les Auteurs des *Maximes*, peuvent dire tout comme les Auteurs des *Epigrammes*, qu'il n'est pas facile d'en faire un Recueil où tout soit solide, de la même bonté & de la même force.

* Sunt bona, sunt quædam medioeria, sunt mala plura ;
Qui legis hæc aliter non fit Avite liber.

Au

* Lib. I. Ep. 17.

Au reste, *Messieurs*, vous ferés tel usage qu'il vous plaira, de ce petit Recueil de Réflexions, qui doivent originairement leur naissance à une occasion particulière, & desquelles je sens parfaitement bien que le Public peut se passer, n'y ayant rien qui ne soit connu de ceux qui savent penser. Je voudrois bien pouvoir ajouter, qu'il n'y a rien qui ne soit goûté & pratiqué par le grand nombre. Les Aprobateurs des *Maximes*, n'en sont pas toujours les Observateurs : Je suis &c.

Le 13. Juillet 1739.



REFLEXIONS,
CONSEILS ET MAXIMES

Sur divers Sujets.

DE LA RELIGION.

1. LA Religion regarde tous les Hommes, le Prince & l'Esclave, & pendant toute leur Vie.

2. Il ne suffit pas de se former une Religion, il faut suivre uniquement celle que Dieu nous a révélée. C'est au Maître seul de commander ; c'est aux Serviteurs & aux Servantes du Seigneur d'écouter & d'obéir.

3. Soutenir l'indifférence de toutes les Religions, c'est affirmer qu'elles ne sont toutes qu'une invention humaine, c'est en détruire toute l'efficacité.

4. Dieu a parlé clairement dans nos Stes. Ecritures : Qui ne l'entend pas est un sourd volontaire.

5. L'habileté dans la Religion, sans la pratique, choque incomparablement d'avantage qu'une ignorance crasse.

6. Ignorer son Devoir, lorsqu'on est en état de l'apprendre, c'est un mépris formel de l'Autorité du Maître ; le savoir sans le pratiquer fidèlement, c'est une révolte audacieuse.

7. Le Chrétien sage & bien intentionné s'instruit de la Religion avec soin, non point pour paroître savant, mais pour être vertueux.

8. On ne doit jamais parler qu'avec respect, de ce qui a du rapport à la Religion, & se souvenir qu'on en parle sous les yeux redoutables de celui qui en est l'Auteur.

9. Il faut se mettre en état de rendre raison de ce que l'on croit, & de justifier son choix ; mais il ne faut pas chercher les occasions de disputer de Religion.

10. Rarement dans les Disputes de Religion cherche-t'on la vérité & l'édification. Pour l'ordinaire la vanité est le mobile de ces Conversations contentieuses, & tout leur fruit est l'irritation & l'afermissement dans ses sentimens, quels qu'ils soient.

11. On

11. On ne doit jamais se moquer de la Religion de ceux qui ne pensent pas comme nous & qui se trompent ; on doit les plaindre , & les éclairer si l'on est en état de le faire.

12. Comme nous ne devons asservir qui que ce soit à nos sentimens , nous ne devons jamais trahir les nôtres , ni par crainte , ni par complaisance.

13. Une simple explication de la vérité , soutenuë d'une vie pure , triomphe plus sûrement de l'erreur que toutes les disputes des Savans.

14. Fuiés comme la plus grande Peste la conversation des Libertins ; quiconque se plaît à entendre les Ennemis déclarés de Dieu , n'aime point ce Maître adorable.

15. Ne souffrés pas , sans vous y opposer , qu'on parle en vôtre présence d'une manière légère de la Religion ; l'amour que nous devons avoir pour Dieu , doit nous embrazer de zèle pour sa Gloire.

16. La Religion doit siéger dans l'Ame , sans quoi ce n'est qu'une vaine & détestable hypocrisie ; Il faut donc commencer par s'instruire & se convaincre des Vérités de la Religion.

17. Les Incrédules raisonnent beaucoup pour se tromper , les Vicieux pour se tranquilliser ; mais ni les uns ni les autres ne raisonnent point pour savoir s'ils se trompent , ou s'ils se perdent.

18. Les Libertins n'ont-ils jamais pensé qu'ils courent le plus grand risque de paier chèrement leurs fades railleries contre la Religion, & ceux qui la respectent.

19. Les Actes de Religion faits en particulier, doivent être fréquens, & il faut en éloigner les distractions & la froideur.

20. Il ne faut jamais négliger le Culte public, & il convient d'y assister avec dévotion, décemment & avec ferveur.

21. Si la Religion nous éclaire & nous anime, on ne passera point des Actes de la Religion à aucun Discours, ni à aucune Action qui lui soit contraire.

D E S L E C T U R E S.

1. **N**ous ne pouvons pas tirer tout de notre fond; nos meilleurs Maitres sont les Livres.

2. Les Ecrits Sacrés sont le Livre par excellence, c'est celui qui doit être lû & médité avec soin.

3. Lire les Stes. Ecritures sans retenir les Vérités qu'elles renferment, les retenir sans en profiter, c'est rendre nos lectures vaines & nuisibles.

4. Lorsqu'on est arrêté dans le sens des Ecritures, ce qui arrive rarement dans ce qu'il y a d'essentiel, il faut consulter les Ouvrages qui

qui les expliquent, ou des Personnes pieuses & savantes, qui ont la clé de la science du Salut.

5. A la lecture des Ecrits sacrés, il faut joindre celle des Livres qui tendent à nous en prouver la Divinité, l'excellence, & à nous détailler les Vérités & les Préceptes.

6. Il ne faut pas se répandre dans la multitude des Livres; quelques Livres bien choisis & que l'on possède, nous mènent plus loin qu'une lecture légère & trop vague.

7. On peut lire des Livres humains pour cultiver l'Esprit, mais on n'en doit lire aucun qui puisse perdre & corrompre le Cœur.

8. Il en est des Romans comme des Comédies, on ne les lit point pour profiter des Maximes solides qu'ils renferment, mais pour s'amuser & pour y prendre l'Esprit d'intrigue qui y règne.

9. La lecture des anciens Romans faisoit des Fous & des Visionnaires; celle des Romans d'aujourd'hui fait des Voluptueux & des Libertins.

10. Avant que de lire un Livre, il est bon d'avoir le sentiment d'une Personne judicieuse, à qui il soit connu.

11. Les Livres des Libertins, soit dans le Dogme, soit dans la Morale, doivent être évités avec le même soin que l'on fueroit des Fleurs empoisonnées.

12. L'Histoire des Peuples est une lecture également amusante & utile, pourvû qu'elle soit bien écrite. On doit sur tout se rendre familière l'Histoire du Peuple où l'on a fixé sa demeure, en y joignant la Géographie de l'Etat.

DE L'OECONOMIE.

1. **A**près les Devoirs de la Religion, il n'y en a point qui intéressent plus une Femme, que les Devoirs Domestiques.

2. Une Femme qui néglige les Devoirs Domestiques, pour donner son tems à la Lecture, à la Conversation, aux Visites & au Jeu, ignore parfaitement le but de sa vocation particulière.

3. Une Femme œconome est un Trésor, une Femme négligente & dissipatrice, est un Fleau domestique.

4. L'Ordre, la Propreté & la Frugalité, sont les trois pivots sur lesquels roule une sage Oeconomie.

5. La Prodigalité ruine l'Oeconomie, l'Avarice en est l'opprobre.

6. On ne doit jamais se piquer de dépenser tout son Revenu; beaucoup moins doit-on aller au delà.

7 On doit connoître ses Revenus & leur nature, avant que de régler la quantité de ses dépenses.

8. Des

8. Des nouveaux Mariés ne doivent pas prendre d'abord un grand vol, de peur d'avoir le chagrin de décroître, ou la fote vanité de se perdre en voulant continuer.

9 Il ne faut point se piquer de régaler, ni d'être régale.

10. On ne doit pas croire d'avoir besoin de tout ce qu'on n'a pas, & de tout ce que l'on voit dans le Ménage d'autrui.

11. La Méthode d'acheter Argent comptent est une règle d'une sage Oeconomie : On achète à meilleur prix, & on se mesure à ses forces

12 Quiconque emprunte sans apercevoir comment il pourra paier est un Voleur, quoi qu'il paie dans la suite.

13. Si l'Oeil du Domestique doit s'arrêter sur ses Maîtres, pour connoître leurs désirs, il n'est pas moins nécessaire que l'œil des Maîtres suive les Domestiques pour voir leurs démarches.

14. La Vertu dans un Domestique est un Article essentiel. On ne doit point retenir des Domestiques libertins & débauchés.

15. Il faut avoir de l'humanité & de la douceur pour les Domestiques; mais ni familiarité ni confiance.

16. Il ne faut point prendre un Domestique à la légère, ni le renvoyer sans de bonnes raisons.

48 JOURNAL HELVETIQUE
DES ORNEMENS.

1. **L**ES Ornemens ne font pas le mérite de la Personne, mais ils peuvent en être un indice.

2. Un Habillemeut modeſte, décent, & propre, indique le bon goût, & la ſageſſe de la Perſonne qui le porte.

3. S'habiller plus ſomptueuſement que la qualité ne l'exige, découvrir ce que la bienséance & la pudeur veulent que l'on voile, rechercher le colifichet & le ſingulier, c'eſt démontrer au Public que l'on eſt vain, peu chaſte, & d'un Eſprit léger.

4. On peut être propre & bien mis ſans aucun luxe; on peut être magnifiquement habillé, mais dégouter & déplaire.

5. Les Femmes Mondaines prennent elles pour Règle les Exhortations Apoſtoliques, *I. Tim. Ch. II. v. 9. 10. I. St. Pierre Ch. III. v. 3. 4.* ou croient elles que ces Règles ſont abrogées & qu'elles ne les regardent plus?

6. S'habiller magnifiquement, au deſſus de ce que ſon état exige, c'eſt s'expoſer au mépris des Gens ſages, à l'envie des Égaux, qui n'ont pas moins de vanité que nous en avons, & à l'indignation de Dieu, qui punit enfin ceux qui abuſent de ſes biens pour l'oſenſer.

7. Pécher contre les Loix ſomptuaires de
l'État

l'État & une sage réforme, ce n'est pas simplement violer des Loix humaines, c'est pécher contre Dieu.

8. Une Femme qui parle comme de peu de chose, des riches Ornemens qu'elle porte, est plus vaine que celle qui les loué & qui s'en applaudit.

9. La Modestie, les Lumières, la Sageffe ornent mille fois d'avantage que les riches Estofes, & les Bijoux les plus précieux.

10. On loué la somptuosité & le brillant de vôte parure, mais on se moque de vous dès que vous avés disparu. Faut-il faire tant de dépense, & se donner tant de soins, pour devenir la risée & la fable du Public?

11. Quiconque cherche à se faire remarquer par ses Ameublemens & par ses Habits confesse tacitement que c'est-là tout son mérite. Qu'il est mince! Disons mieux, qu'il est nul!

12. De jeunes Gens qui commencent par des Ameublemens superbes & des Habits magnifiques, finissent souvent par le manque du nécessaire.

13. Une Femme mondaine, qui donne plus de tems à se parer & à se divertir, qu'elle n'en donne à s'instruire, & à régler son Ménage, pourra t'elle rendre compte d'un tems si mal employé?

14. Des Parens fastueux, inspirent leur
G faux

faux goût à leur Famille ; & lui laissent dans leur exemple , une tigne maudite , qui rongera leurs Trésors , fussent-ils immenses.

15. Les grandes dépenses font baisser les Aumônes , & multiplient les injustices.

16. Vous voulez égaler la profusion de plusieurs de vos Egaux ; & voudriés - vous , vous empoisonner , s'ils étoient assés insensés que de vous en donner l'exemple ?

17. L'exemple ne doit pas servir de Règle , tout au plus doit-il servir de motif , lorsqu'il est conforme à la Loi.

18. Dans les choses indifférentes , dans la forme des Habits , il faut se conformer à la coutume sans l'outrer ; dans les choses mauvaises il ne faut marcher sur les traces de qui que ce soit.

DES LIAISONS.

1. **L'**Homme est né pour la Société , mais il n'est pas appelé à se lier avec tous les Particuliers.

2. La Loi Divine ne nous ordonne point d'avoir des Amis ; mais on est fort heureux d'en posséder.

3. Une Personne qui se répand dans le Monde trouve une foule de faux Amis , rarement trouve-t'elle un Ami véritable.

4. La Vertu est la base de l'Amitié , mais la Vertu ne suffit pas.

5. Etre poli , honête , prévenant , discret , c'est ce que l'on doit à tout le Monde ; mais la

con-

confiance, l'ouverture totale de son Cœur ne se doit qu'à des Amis bien éprouvés.

6. Celui qui vous découvre le secret qu'on lui a confié, ne doit point avoir de part à votre confiance.

7. Écoutez avec reconnoissance ceux qui vous critiquent & qui vous contredisent, mais défiés vous de ceux qui vous louent.

8. Ne vous érigés point en Critique, mais fuïés l'indigne caractère de fade Adulateur.

9. Prenés la défense de la Vertu oprimée, & rendés par-tout au mérite le juste tribut qui lui est dû.

10. N'aïés point de liaison avec des Personnes, avec qui il faut être continuëlement sus ses gardes, & qui empoisonnent les Discours les plus innocens.

11. Ne vous piqués point de voir des Personnes d'une qualité supérieure à la vôtre, & ne vous trouvés avec elles, qu'autant que votre devoir vous y appellera.

12. Ne cherchés point à primer entre vos Égaulx, & prévenés les par des manières ouvertes, humbles & sincères.

13. Ne soïés pas sensible à un défaut de bienséance à votre égard, & à de prétendus affronts que l'Orgueil grossit, & que l'humilité compte pour rien.

14. Sachés demeurer seul & renfermé dans votre Maison, & mettés vous en état de n'être point à charge à vous-même.

15. Ne sortés point sans avoir fait quelques Réflexions sur vous - même ; faites en lorsque vous serés de retour.

16. Ne croiés pas toujourns qu'on vous voit de bon œil dans les Compagnies où l'on vous acable de careffes.

17. Si vous voulés vivre agréablement & goûter le repos de la vie , voiés peu de Gens , même d'un bon Caractère , & que peu de Gens vous voient.

18. L'égalité d'humeur nous rend agréables ; une humeur changeante & bisarre nous rend le fleau de ceux que nous fréquentons.

19. La Femme la plus sédentaire , & la moins fréquentée est la plus heureuse , & la plus sage , si d'ailleurs elle a de la Vertu , & fait aisément s'ocuper.

20. La Galanterie est aujourd'hui l'ame de la conversation des Personnes des deux Sexes. Une Femme vertueuse n'écoute point ces Discours , & ses manières réservées imposent silence , à ceux qui voudroient les lui tenir.

21. Une Femme prudente & vertueuse n'a point de liaison qui lui fasse plus de plaisir , ni de Compagnie plus agréable que celle de son Epoux & des Personnes de sa Famille.

DU JEU ET DES SPECTACLES.

1. LE Jeu est un amusement , & plusieurs en font un Métier. 2. Le

2. Le Jeu est innocent de sa nature ; mais presque toujours criminel dans la pratique.

3. L'ignorance du Jeu est une heureuse Science.

4. Les Pères & Mères qui enseignent à jouer à leurs Enfans , ne pensent pas qu'ils les exposent à se dissiper & à se perdre.

5. Il faut être bien stupide & fort ignorant , pour ne savoir que faire dans une Compagnie sans le Jeu.

6. Les Etats qui souffrent les Académies de Jeu se rendent responsables des Crimes infinis qui s'y commettent.

7. Lorsque les Principaux d'un Etat s'occupent à jouer , la Digue est enlevée , & les défenses sont inutiles.

8. Un Magistrat qui sort d'une Séance de Jeu , où il a fait quelque perte sensible , est-il bien propre à écouter ceux qui viennent le consulter & à résister aux Présens de corruption ?

9. Une Femme joieuse est rarement chaste.

10. Les Eclésiastiques joieurs sont le scandale du Monde & de l'Eglise , & l'objet prochain de la Discipline la plus sévère.

11. Où est l'honneur & la prudence de risquer au Jeu un Bien , sans lequel on peut à peine nourrir & élever sa Famille ? Et où est la Charité de refuser une Aumône pendant qu'on s'expose à perdre des Sommes au Jeu ?

12. Un habile Joieur est ordinairement un injuste ,

injuste, même lorsqu'il paroît observer toutes les règles du Jeu.

13. Dans un Etat où le Jeu est excessif, ce n'est pas assés de le borner, il faut le proscrire.

14. Un Joüeur, qui se glorifie d'avoir gagné une somme à son Ami, connoit bien peu les Loix de l'Amitié.

15. Quelle indignité pour une Personne de naissance de tenir une Académie de Jeu pour gagner sur les Cartes, & s'en fonder un Revenu !

16. Si le Jeu eût été commun & dérèglé chés les *Juifs*, comme il l'est aujourd'hui parmi les *Chrétiens*, la Loi & l'Évangile auroient tonné contre le Jeu.

17. Les Spectacles peuvent être innocens pour quelques Particuliers qui n'y vont qu'une fois, pour en avoir quelque idée ; mais ils sont toujours criminels pour ceux qui les autorisent, & qui les fréquentent.

18. Dans des Lieux où tout ne respire que le Vice, comment pourroit on y prendre le goût de la Vertu ?

19. Qu'on nous montre une Personne que le Théâtre ait sanctifiée, & nous en produirons mille qu'il a corrompés.

20. Ceux qui négligent les Assemblées de Dévotion vont-ils à la Comédie pour se corriger ?

21. Quelle ardeur pour se rendre au Théâtre !

tre ! Quelle lenteur lorsqu'il s'agit d'aller à l'Eglise ! Quelle patience dans les plus longues représentations ! Quel ennui dans le Service Divin , incomparablement plus court ! C'est l'Eloge de nôtre Siècle.

22. L'Eglise anathématise les Comédiens ; les Etats Chrétiens les autorisent : Cette contradiction ne fait-elle point de peine ?

23. L'Eglise fait trop peu , & les Princes vont trop loin. Si les Acteurs sont excommuniés , les Auditeurs ne devoient ils pas subir la même peine ? Si la Religion condamne les Spectacles , les Princes & les Magistrats devoient-ils les permettre ?

24. Où est l'Etat qui souffrit tranquillement des Docteurs qui dogmatiferoient contre le Gouvernement ! Et pourquoi souffrir sans peine les infames Prédicateurs du Vice , qui l'inspirent par leurs Discours & par leur conduite.

25. L'Etat & l'Eglise se soulèvent contre l'Erreur la plus légère en matière de Doctrine ; l'Etat & l'Eglise souffrent des Discours publics & licencieux contre les bonnes mœurs : Nouvelle contradiction , qui manifeste la nature de nôtre zèle.

26. L'on seroit choqué si un Prédicateur de l'Evangile donnoit des Leçons de l'Amour sensuel ; & doit on être moins choqué de l'impudence des Ministres des plaisirs des sens , lorsqu'ils osent souiller les Maximes de la Vertu , les Vérités
de

de la Religion, en les faisant passer par leur bouche profane ?

27. C'est une noire ingratitude envers Dieu de courir au Théâtre, dans le tems de la Paix & de la prospérité de l'Etat : Mais e'est braver le Ciel, par une impiété dévoilée, lors que dans un tems de calamité publique, qui apelle si sensiblement, à l'humiliation, aux Prières, aux Jeûnes, aux larmes, on ne pense qu'à se parer, à se divertir, à aller entendre l'Opera & la Comédie.

28. Les Ecclésiastiques qui fréquentent le Théâtre, sont indignes de célébrer le Service Divin. On ne peut pas servir deux Maitres si oposés.

DE LA SANTE.

1. **L**A Santé est le Trésor que l'on regrette le plus quand on l'a perdu, & qu'on ménage le moins lors qu'on le possède.

2. Ne soies pas l'Esclave de votre Corps, par une atention inquiète; mais ne l'exposés pas à se déranger pour goûter un agrément frivole.

3. Le Corps est un Domicile fait pour nôtre usage, mais dont la conservation nous est confiée.

4. Les passions & les excès dans les Alimens minent plus la Santé que le travail.

5. Une honnête gaieté, la tempérance & un travail modéré contribuent plus à la Santé que toutes

toutes les Receptes de la Médecine.

6. On ne doit jamais ménager sa Santé au mépris de son Devoir; beaucoup moins doit-on courir le risque de la perdre, en faisant ce qui nous est défendu.

7. Pour profiter de la Santé & de la Maladie, pensons que le premier état est un Avantage dont nous devons rendre compte, & le second un Avertissement Divin pour nous rapeller à notre Devoir & à notre Grand Maître.

DE LA POÉSIE.

1. **I**L y a bien de la différence entre être Poète & avoir du goût pour la Poésie, & en savoir les règles.

2. La Poésie, dit-on, est le Langage des Dieux, mais quand on lit divers Poèmes, on la prendroit plutôt pour le Langage des Démon.

3. Ne courés point après le singulier, l'extraordinaire : Atachés vous au vrai & revêtés le de tous les ornemens dont il est susceptible, sans lui faire rien perdre du côté de la Vérité.

4. Tous les sujets ne sont pas propres pour la Poésie, il faut se borner à ceux qui peuvent exciter de grands sentimens.

5. Dans les Descriptions, il ne faut jamais toucher les petits Traits, il faut choisir ce qu'il y a de plus essentiel & de plus frappant, & l'exprimer d'une manière noble & soutenué.

H

6. Ceux

6. Ceux qui se servent des charmes de la Poésie pour louer le Vice & les sentimens que la Religion condamne, sont des Empoisonneurs, qui cachent la Vipère sous de brillantes fleurs.

7. Ne vous piqués pas de travailler vite, & d'écrire avant que d'avoir bien pensé.

8. Relisez avec sévérité & de sang froid ce que vous avés écrit, dans la chaleur d'une verve animée.

9. Lisez les meilleurs Modèles, soit pour la Prose, soit pour les Vers, & rendez-vous quelques Auteurs familiers.

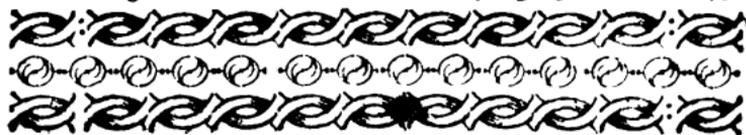
10. Consultez des Amis éclairés & sincères & profitez des bons avis, de quelque part qu'ils viennent.

11. Quiconque n'aime pas à être repris, ne fera jamais des progrès.

12. L'Orgueil Poétique est une élévation d'Ame & de sentimens, & non pas une sote & ridicule présomption de sa capacité.

13. Il y a quelquefois plus de mérite à corriger une faute, dont on nous avertit, qu'il n'y en auroit de ne l'avoir point commise.

14. Il faut avoir plus de lumière & de Vertu pour censurer judicieusement que pour louer; nous devons donc plus estimer, & chérir d'avantage, ceux qui nous critiquent avec bonté, que ceux qui nous louent sans ménagement.



R E P O N S E

De Mlle. SOPHIE ROQUES, aujourd'hui Me.
MAZAR à l'Épître que lui a adressée Mr. J. B.
TOLLOT dans le Journ. de Juin dern. P. 517.

QUE vous possédés bien, *Monsieur*, l'Art de surprendre agréablement, & de flater un Cœur ! Le mien a palpité à la vûe de l'Ode magnifique que vous me faites l'honneur de m'adresser. Est-ce Vanité, est-ce Amour propre ? Je n'en doute pas ; l'un & l'autre y sont si parfaitement servis, que je défie la Philosophie la plus austère d'y être insensible.

Quels secrets mouvements s'élèvent dans mon Ame ?

Que l feu nouveau vient l'animer ?

Non, non, Dieu des Amans, ta dangereuse flame
Ne peut m'exciter à rimer.

Un feu plus pur dans sa naissance,

Un feu, que la reconnoissance,

Rend dans mon cœur vif & pressant,

Par une secrette manie,

Me conduit, de nouveau, jusqu'aux piés d'Uranie

Que je n'aborde qu'en tremblant.

M'y voilà, *Monsieur*, aux piés de cette *Muse*,
qui sourde à ma Prière, ne daigne pas seule-

H 2 ment

ment m'honorer du moindre regard. Je pensois, qu'en vôtre faveur, j'obtiendrois une partie de la grace que **lui** demande, qui consiste à me dicter un Remerciement digne du beau Présent que vous me faites. Mais j'ignorois l'envie qu'elle vous porte. *Il rime mieux que moi, m'a-t'elle répondu ; ma gloire en est alarmée ; n'espère point d'obtenir un seul Vers, en sa faveur.* Piqué de ce refus, je quite brusquement la *Muse*, bien résoluë de ne m'adresser à elle de ma vie, & de n'écouter pour toute inspiration que les mouvemens de mon propre Cœur.

Solide & charmante Maxime,
Trop peu connuë au Genre-Humain ;
Qu'il faut, pour qu'un Ecrit mérite de l'estime,
Que le Cœur ait conduit la main.

Mais, ô douleur ! Rien n'est moins pratiqué que la Maxime dont je parle : Il semble que l'on n'ose aborder une jeune Personne que l'Encensoir à la main. On croiroit lui faire mal sa Cour en lui disant charitablement ce que l'on pense d'elle. La Vanité n'est que trop nôtre foible ; cependant les plus sentées, faisant attention à la subtilité du Poison que la Flatterie glisse dans leurs veines, ne pourront entendre qu'avec reconnoissance le Langage utile de la sincérité. Car quel danger ne court point un Cerveau femelle à l'ouïe des louanges,

ges, souvent très peu méritées, que l'on lui donne ? J'en suis, *Monsieur*, un exemple tout récent ; puisque sans le foible secours de ma Raison, que je rapellois à tué tête, je crois que la mienne auroit tourné à la seule pensée de l'honneur que vos Vers vont me faire dans le Monde.

Quoi sur les Ailes de Mercure
 Mon nom va voler en cent lieux !
 Lors que mon Cœur se le figure
 Tes progrès, Vanité ! s'élèvent jusqu'aux Cieux.
 Humble Raison, que je révère
 Devien mon Guide & mon Apui :
 Et pour m'humilier viens, en Maître sévère,
 M'apprendre tout ce que je suis.

Puis-je mieux finir, *Monsieur*, qu'en me rendant moi-même justice ? Il ne me reste qu'une grace à vous demander encore ; c'est de me la rendre aussi, en vous persuadant que l'on ne peut être avec plus de considération & de gratitude que je suis,

M O N S I E U R ,

Bâle le 16. Juillet
 1739.

Votre très humble & très
 obeïssante Servante.

SOPHIE MAZAR, née ROQUES.

CHAN-



CHANSON.

UNE jeune Bergère
 Avoit surpris mon Cœur ;
 Mais son humeur légère
 Dissipe mon ardeur.

Combien de fois pour elle,
 Prodiguai-je mes soins ?
 Mais hélas ! l'infidèle
 Ne m'en trompoit pas moins.

J'ai vû croître en mon Ame,
 Les plus aimables feux ;
 Quand une égale flame,
 Nous unissoit tous deux.

Quoi que trop inflexible
 A mes fortes ardeurs ;
 Dans sa chaîne pénible
 Je trouvois des douceurs.

Mais quoi ! la perfidie
 A sa fierté se joint ;
 C'en en fait, je l'oublie,
 Et n'y reviendrai point.

Aujourd'hui je renonce
 Aux spas de l'Amour ,
 Si la Rose & la Ronce
 Y règnent tour à tour.

Je préfère à ces charmes ,
 De tranquilles plaisirs ;
 Je saurai sans alarmes
 Contenter mes desirs.

Deformais ma Mufette
 Ma Houlette & mon Chien,
 Vont faire sur l'herbette
 Mon unique entretien.



L E T T R E

D' U N

SAVANT JURISCONSULTE ANONIME
AUX JOURNALISTES.

MESSIEURS,

Votre *Recueil Littéraire* est sans contredit rempli de Pièces qui font honneur à leur Auteur, & à la *Nation Suisse* : Parsemé de Fleurs diverses, elles attirent l'attention des Savans & l'admiration de ceux qui aspirent à le devenir.

Si les Doctes des diverses Facultez qui s'y distinguent par une espèce d'envie, avoient pû donner quelque émulation aux *Avocats*, pour les porter à donner au Public l'élite des plus importantes *Questions de Droit*, qu'ils ont traitées dans le *Bareau*, je croirois, *Messieurs*, votre *Recueil* complet & assaisonné de tout ce qui peut satisfaire les diférens goûts des Gens de Letres.

La *Suisse* produit aussi de grandes Scènes dans le *Bareau* : On y feroit certainement avec honneur & comme ailleurs, un *Journal du Palais*, ou un *Recueil de Causes* d'autant plus célèbres, que celles de vôtre Pais en particulier ont intéressé des Princes & des Etrangers de la plus haute distinction, & que la propriété d'une Souveraineté qui a fait plusieurs fois l'objet de la Décision
des

des *Tribunaux*, a produit des Questions autant illustres & brillantes, que la Matière en étoit importante.

Semblables Causes pouroient tenir le premier rang dans le fameux *Journal du Palais de Mrs. Blondeau & Gueret*, qui est le meilleur Ouvrage qui ait jamais parû de cette espèce. Considérez, s'il vous plait, que l'entreprise à laquelle j'invite vos Savans, seroit immanquablement suivie d'un succès heureux: J'en juge ainsi par la capacité distinguée de leur Génie & par la richesse des Matières, que leurs Plumes délicates peuvent peindre avec une parfaite netteté.

Je ne doute point que leurs Régistres ne contiennent des Monuemens de ces fameux Procès entre Madame la DUCHESSE DE LONGUEVILLE & Madame la DUCHESSE DE NEMOURS; entre cette dernière PRINCESSE & le GRAND PRINCE DE CONTI; & entre les *Dix sept* PRETENDANS à la Souveraineté de vôtre Etat en 1707.

Leurs Cabinets doivent encore être pourvûs des excellens Mémoires qui ont été publiez sur la succession à la *Baronie de Gorgier*, où entr'autres, deux de vos savans Jurisconsultes ont donné des preuves de leur profonde Doctrine sur les *Matières Feudales*, écrivant l'un (*) pour
S. M.

* Mr. MEURON, Conseiller d'Etat & Commissaire Général, plaidant pour le ROI.

S. M. le ROI DE PRUSSE, & l'autre (**)
 pour M. le Comte de GRAMMONT: Ils ont fait
 des affaûts de Science, qui répondoient, ll'un au
 zèle & à l'atachement qu'il a toujourn fait pa-
 roître, dans tout son Ministère, pour le Servi-
 ce de son Roi & de son Prince, & l'autre à la
 prudence consommée & à l'habileté avec la-
 quelle il a sù jusques ici concilier les Intérêts
 de la Ville, dont il est un des Illustres Chefs,
 avec ce qui est dû à CÉSAR, sans manquer à ce
 qu'il doit à l'un & à l'autre: Talent merveil-
 leux, mais rare & digne d'être héréditaire en fa-
 veur de ceux qui lui succéderont.

Outre cela, *Messieurs*, vous avez encore
 vû tant d'autres Procès entre des Particuliers,
 dont les Décisions sont gravées dans le Temple
 de Themis, entre - autres, celles qui ont été
 prononcées sur des Matières intéressantes de
 Commerce: Elles ont été présentées en tant
 de plis & de replis, qu'on y a épuisé toute la
 Science de la Jurisprudence mercantile, & de
 la nature des différentes Societez, dont j'esti-
 me, que la connoissance seroit d'une grande
 utilité pour le Public.

On pourroit aussi, *Messieurs*, vous fournir
 des Sujets en plus grande quantité, en mettant
 au jour ceux que les TRIBUNAUX SOU-
 VERAÏNS de L'ÉTAT DE BERNE, le
 plus grand de la SUISSE, fournissent conti-
 nue.

** Mr. MARTINET, ancien Maîtrebourgeois &
 moderne Banneret de la Ville & Bourgeoisie de NEUF-
 CHATEL, qui plaïda pour M. DE GRAMMONT.

nuëllement sur toutes sortes de Matières de *Feudalité*, de *Substitution* & de *Mariage*, & dont les Décisions font connoître la Justice exacte & impartiale qui s'y rend, à la grande gloire des Illustres Magistrats qui gouvernent ce Canton & qui font les délices de leurs Sujets. Tout autant de ces Décisions font des Modèles à imiter, sur-tout pour les *Tribunaux inférieurs*, qui, avec une droite intention, n'ont pas toujours les lumières nécessaires pour se déterminer dans des Matières épineuses.

Encouragez donc, *Messieurs*, vos Savans de *Neûchâtel*, à mettre la main à des Productions si intéressantes : Assurez les, qu'on suivra leur exemple, & qu'on tâchera de les imiter dans les erremens qu'ils traceront. En mon particulier, *Messieurs*, je ne serai pas un Spectateur ingrat : Je contribuerai à fournir quelques *Dissertations*, qui, avec les leurs, compléteront votre *Recueil*, à la satisfaction de la Société des Avocats ; & le tout tendra je m'assûre à illustrer nos *Tribunaux Helvétiques*, & à les justifier contre les odieuses imputations, que les Condamnés vont répandre contre eux dans leur Pais.

Que si je vois, par votre *Journal*, que vous m'invitez à rompre la glace, je ne balancerai pas à me prêter à vos desirs, au risque de subir la Censure de mes Confrères : Mais qu'importe, puisque par-là je leur donnerai de l'émulation à mieux faire. *Je suis &c.*



R E P O N S E

DES JOURNALISTES

A la Lettre précédente.

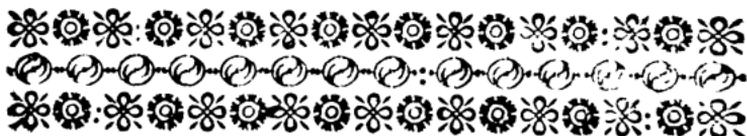
Nous sommes très-redevables au Savant Anonyme de la belle ouverture qu'il nous présente, pour enrichir nôtre Journal. Il est certain que les Tribunaux de *Suisse* ont donné des Décisions remarquables sur quantité de *Causes célèbres* qui ont intéressé le Public ; & nous verrions avec plaisir que les Jurisconsultes de la Nation voulussent bien se prêter à nous fournir quelques Extraits des plus importantes & des plus curieuses, soit par les Cas particuliers qu'elles présentent, ou par les Questions de Droit qu'elles ont fait naître. Pour les y engager, nous les prions de faire attention que leur honneur y est en quelque façon intéressé, puisque Mr. *Gaiot de Pitaval* a osé attaquer leurs Lumières en fait de Jurisprudence.* Il leur seroit aisé, en mettant au jour quelques unes de leurs savantes Productions, de faire revenir Mr. *de Pitaval* de sa prévention & de lui apprendre qu'il peut trouver parmi des Jurisconsultes qu'il semble mépriser, non seule-

I 2

ment

* Voyez Journal Helv. de Janvier 1739. P. 48.

ment des Egaux, mais des Maitres. Nous prions en particulier le savant Jurisconsulte qui nous a honoré de la Lettre précédente, de vouloir bien ouvrir la Carrière qu'il propose: La Politesse, l'Esprit & le Savoir qui règnent dans cette courte Pièce, nous donnent une haute idée de ses lumières & de sa capacité dans les Matières de Jurisprudence & de Littérature, & nous promettent d'excellens Morceaux de sa façon, qui mériteront nôtre plus vive gratitude.



CONVERSION

Singulière d'un Montagnard de l'Isle de CORSE.

LE Public s'occupe beaucoup de ces *Insulaires* depuis quelques Années. La Révolution arrivée dans cette *Isle* tient toute l'*Europe* attentive. Les particularités de ce Pais là sont donc de Saison. En voici une que l'on tient d'un *Seigneur Italien*, qui voiage: C'est un Homme d'esprit & de mérite, & bon *Catholique* d'ailleurs.

Il y a quelques Années, que, dans les Montagnes de *Corse*, les Habitans de ces Lieux sauvages vivoient presque sans aucun exercice de Religion: Leurs mœurs, par conséquent

ne pouvoient être que fort dérèglées. De Sages Eclésiastiques prient en considération le triste état de ces malheureux. On fit une Mission dans leurs Montagnes, & on leur donna, le mieux que l'on pût, quelque teinture de Religion. Un de ces Montagnards, qui jusques-là avoit presque été abandonné à lui-même, sentit l'heureux changement qui étoit arrivé chez lui, & il voulut témoigner sa reconnoissance au Missionnaire qui avoit travaillé dans son Canton. Il l'alla voir cinq ou six mois après, dans la Ville où il résidoit. Il lui marqua à sa manière, l'obligation qu'il lui avoit en son particulier, de ses Travaux Apostoliques. „ A peine conoissois-je un „ Dieu, *lui dit-il*, quand vous avez pris „ la peine de venir nous instruire. Il y a „ plus de trente ans que je n'avois fait au- „ cune fonction de Religion. A présent je „ fai quelques petites Prières, que je récite ré- „ gulièrement. Je vai à la Messe sans y man- „ quer; je me confesse; je communie, & „ je me trouve par là dans une situation qui „ met ma Conscience en repos. C'est à vous „ seul que je suis redevable de ma Conver- „ sion. Je sens tout le prix des soins que „ vous avés bien voulu prendre de moi, & „ je suis ici pour vous en remercier. Si j'é- „ tois riche, je vous ferois assurément un beau „ présent, pour vous marquer ma reconnois-
sance.

„ fance. Mais pauvre comme je suis, que
 „ pourrois je faire pour vous ? Je viens au
 „ moins vous offrir ma Personne : Vous pou-
 „ vés compter sur moi dans toutes les oca-
 „ sions. Si par hazard vous aviés quelque
 „ Ennemi, vous n'avez qu'à parler & à me
 „ le faire connoître. Je vous prie de ne
 „ vous adresser pas à d'autrè qu'à moi : Vous
 „ verrez mon zèle à vous en défaire au plût-
 „ tôt. *Au premier signe que vous me ferez,*
 „ *je tiens cet Homme là pour mort.* Voilà à
 quoi aboutit cette belle Conversion.

Cela me rapelle un trait que j'ai lû dans
 quelque *Journal*, qui fait voir que dans le
 Roiaume de *Naples*, les gens de cette sorte
 ont à peu près les mêmes idées de la Reli-
 gion. Un Montagnard de ce País là avoit
 été élevé avec plus de soin que celui de *Cer-
 se*, & il étoit même fort scrupuleux sur l'ob-
 servation des Commandemens de l'Eglise. La
 moindre infraction de quelqu'une de ces Loix
 lui faisoit beaucoup de peine. C'est ce qu'il
 fit voir un jour à son Confesseur. Interro-
 gé dans le Tribunal de la Pénitence sur les
 Crimes qu'il pouvoit avoir commis, il se fit
 de grands reproches sur ce qu'un jour de Jeu-
 ne, qu'il faisoit un Fromage, il étoit réjailli
 dans sa bouche quelques gouttes de petit lait,
 & qu'il avoit eu le malheur de les avaler. Le
 Pénitent en marque une grande componction

Le.

Le Confesseur qui ne jugeoit pas à propos de s'arrêter à ces minucies, veut lui faire faire chemin & le conduire à l'aveu de quelque péché plus grave : Mais nôtre nouveau Saint ne se trouve la Conscience chargée que de cette goutte de petit lait. Enfin le Prêtre s'avise, de lui demander, je ne sai comment, s'il n'auroit point trempé dans les Vols & les Meurtres qui se faisoient tous les jours dans ces Montagnes. Il parut surpris que le Confesseur l'entretint de ces bagatelles. Il répondit ingénûment qu'oui; mais qu'il ne croioit pas qu'il y eut du mal, & que cela se pratiquoit par tous les autres Bergers, dès un tems immémorial. ●

Quelque Lecteur un peu difficile pourroit bien s'inscrire en faux contre cette Anecdote, sous prétexte que rien ne doit transpirer du Confessional. Il me suffit d'avoir là dessus mes Garans; je renvoie donc les Contredisans au *Journal Littéraire*, Tom. VIII. P. 198.

Cette Objection m'arrête si peu que voici encore un exemple du même genre, qui ne peut être connu du Public qu'aux dépens du secret de la Confession. Parmi ces faux Dévots qui coulent le *Moucheron*, & qui avalent le *Chameau*, on ne doit pas oublier le *Cardinal de Vendôme*, Archevêque de *Roüen*. Il avoit plusieurs Abaies, jusqu'à en être surchargé. Il s'acusa un jour à Confesse d'avoir dit la Messe, après avoir avalé

avalé une goûte d'Eau en se rinçant la Bouche. Voilà la goûte de petit lait de nôtre Montagnard. *Quoi !* lui dit son sage Confesseur, *vous vous accusez d'avoir avalé une goûte d'Eau, & vous ne vous reprochez point d'avaler tous les jours le revenu de tant de Bénéfices, dont vous ne faites aucune part aux Pasteurs !*

Si mon Lecteur chagrin m'arrête encore ici par un, *Qui vous l'a dit ? Tout ce qui se passe à la Confession sont Lettres closes ; le Confesseur & le Pénitent lui même doivent garder inviolablement le secret ;* je lui avouérai que le Cardinal ou le Prêtre ne m'ont fait cette confidence, ni l'un ni l'autre ; je la tiens uniquement de l'Auteur des *Causés célèbres* qui l'a glissée dans un de ses Ouvrages : * Voilà encore mon Garant.



L E T T R E

De Mr. DE RIVAZ, Auteur des Découvertes annoncées dans le Journal de Mai de cette Année. Page 495.

MESSIEURS,

J'AI été surpris de voir paroître mon nom dans vôtre Journal ; & quoi que vous parliés de moi d'une manière trop avantageuse, j'au-
rois

* De Fitaval ; l'Art d'ornez l'Esprit en l'amusant. Pag. 48.

rois cependant mieux aimé que toutes mes Découvertes fussent restées inconnues, que d'en voir publier une partie avant que d'être exécutées : D'ailleurs on vous a informé de mes *Horloges* si à la légère, & de mes autres Inventions d'une manière si peu exacte, & si exagérée qu'elles ne paroissent pas même vraisemblables. C'est ce qui m'oblige de vous envoyer le Plan de ces mêmes Découvertes, qui renferme la manière en laquelle je souhaite qu'elles soient rendues publiques.

I. Celle de mes *Horloges*, qui comme vous l'avez marqué va continuellement, a été exécutée il y a près d'un Année. Le poids qui lui donne le mouvement est remonté chaque jour, par une cause naturelle & inalterable. Elle est très-simple, & n'a que trois petites Roües de Quadrature, qui servent à conduire l'Aiguille des Heures, & trois Maitresses Roües, dont celle qui conduit le Pendule, & qui par conséquent va le plus vite, reste deux jours à faire sa révolution; au lieu que dans les *Horloges* ordinaires la Roüe qui a le plus de mouvement fait environ 2000. tours par Heure. D'où il est aisé de comprendre que mon *Horloge*, souffre moins de frottemens, & se détruit moins, dans un Siècle, qu'une autre *Horloge* dans un An. Le mouvement du Pendule est toujours uniforme sans le secours d'aucune *Cicloïde* & il ne peut être altéré, comme il arrive dans les

K autres

autres Horloges , par la différence des Saisons. On a évité d'y mettre aucun ressort , parce qu'ils sont sujets à se casser , ou à s'affoiblir. Cette Horloge ne fait aucun bruit sensible. Outre le Cadran des Heures, il y en a quatre autres : Le premier indique le jour de la Semaine ; le deuxième marque le jour du Mois à perpétuité , suivant le *Calendrier Grégorien* , sans qu'il soit nécessaire de faire passer aucun jour , comme dans les autres Horloges ; le troisième montre le Mois ; & le quatrième fera voir le Numero du Millésime , pendant l'espace de Dix Mille Ans , après lequel tems, ce Numero ne paroitra plus. Plusieurs Personnes de mérite ont eu la curiosité de venir voir cette Horloge. Voici d'autres particularités que je veux ajouter à une autre Horloge que je fais exécuter présentement.

1^o. Un *Cadran* qui indiquera les Heures , suivant le vrai mouvement du Soleil. 2^o. Un *Cadran* qui marquera le beau & le mauvais tems avec autant de précision , que les meilleurs *Baromètres*. 3^o. Un *Cadran* qui donnera les degrés respectifs de froid & de chaud. 4^o. Un *Planisphère* qui représentera les Planètes dans leur ordre , & leur grandeur respective , lesquelles circuleront suivant leur mouvement moyen , conformément au *Système de Copernic* , & avec toute la précision que peuvent fournir sur ce sujet les Observations des plus Savans Astronomes.

II. L'excellence d'une autre Horloge que j'ai inventée, & dont vous avés fait mention, ne consiste pas seulement à ne se point rouiller sur Mer; mais encore à ne pouvoir être dérangée par aucun mouvement violent du Vaisseau, ni par le transport dans les différens Climats, de quelle cause que puisse procéder la variation des Pendules aux approches de l'Equateur.

III. Vous avés annoncé mes autres Découvertes, avec si peu de précision, & avec tant d'exagération, qu'elles ont assez l'air de Fable pour mériter d'être placées immédiatement avant l'invention du Vaisseau flôtant dans l'Air, ainsi que vous l'avez fait. Vous dites que j'ai inventé un *Verre ardent*, capable d'enflamer un Corps à la portée du Canon. Il falloit dire un *Miroir ardent*, ou un *Miroir à réflexion*; ce qui est bien différent. On peut par le moïen de plusieurs Réflexions rendre les Raïons du Soleil presque paralleles, & capables ensuite de brûler à des distances très grandes; mais cela n'est pas possible avec un *Verre*, qui devoit être d'une énorme grandeur pour brûler si loin: Car en suposant que le Canon peut porter à *Deux Mille Pas*, si l'on vouloit faire un *Verre plan convexe*, pour brûler à cette distance, il devoit être travaillé sur une portion de *Sphère*, dont le diamètre seroit de *Deux Mille Pas*: Ce qui seroit très-dificile. Si es Raïons qui viennent depuis le Soleil étoient tous paralleles, un

Verre ardent de trois pieds seroit fufifant pour brûler à une grande distance, parce que le Foier seroit très petit ; mais comme il y en a très peu de paralleles, d'autant que de tous les Raïons presqu'infinis, qui partent du même point du Soleil, il n'y en a aucuns de paralleles, de même les Raïons qui partent des extrémités du Soleil, & qui viennent tomber sur le même point du Verre, forment un Cone dont la base est le Diamètre aparent du Soleil, & en passant au travers du Verre, ils forment de nouveau un autre Cone, dont la base est le Diamètre du Foier. Or comme le plus petit Diamètre aparent du Soleil, lorsqu'il est dans son Apogée, est suivant Mr. de Labire de 31, 38,, il s'ensuit que l'Angle que forment les Raïons *divergens* au delà du Verre sera de 31, 38,, ce qui donne par la Méthode des *Sinns* 9 pas & presque un quart pour le Diamètre du Foier, sans y comprendre la *divergence*, causée par le défaut qui vient de la *Sphéricité* du Verre, qui n'est pas à la vérité assez considérable pour y faire attention ; non plus que la *divergence* des Raïons de différente réfrangibilité. Et comme j'ai remarqué qu'un Verre ne pouvoit enflamer subitement du Bois, si le Diamètre du Foier n'étoit au Diamètre du Verre, comme 1. est à 100. sur ce pied le *Verre ardent* en question devoit avoir 925. pas $\frac{1}{2}$. de Diamètre, pour produire l'effet supposé.

C'est

C'est mal à propos que les Philosophes modernes taxent de Fable ce que nous lisons d'*Archimede*, qui mit le feu aux Vaisseaux des Romains, qui étoient au Port de *Siracuse*, distant d'environ deux mille pas de la Ville, sous prétexte qu'ils ne comprennent pas de quelle manière cela a été exécuté : Ils disent qu'on ne peut brûler un Corps, sans le placer directement entre le Soleil & le Miroir : D'où ils concluent que l'on ne pouvoit pas brûler un Vaisseau sans l'élever en l'air. Ils croient d'ailleurs qu'il auroit falû que ce Miroir eut été d'une grandeur extraordinaire. Ces deux raisons sont assez foibles ; car il n'est pas vrai qu'il faille nécessairement placer directement entre le Soleil, & le Miroir ardent, le Corps qu'on veut enflamer. En voici une preuve : Que l'on s'imagine un Miroir de quatre pieds de Diamètre, & qu'on place au Foier un Corps d'un pouce de surface ; ce Corps ne sera pas moins enflamé par les Raïons qui partent du haut du Miroir, que par ceux qui viennent des environs du Centre ; de sorte que si l'on couvroit les trois quarts du Miroir, laissant la partie supérieure à découvert, le Corps ne seroit point alors entre le Soleil & le Miroir, mais il se trouveroit plus bas, & il n'en seroit pas moins enflamé, si la partie du Miroir qui resteroit à découvert renvoïoit suffisamment de Raïons.

Quant à la grandeur du Miroir que l'on objecte,

jecte, ce seroit une véritable difficulté, si l'on ne pouvoit pas se servir de plusieurs Miroirs plats, qui renvoient les Raïons de Lumière dans un second Miroir fait en façon d'Entonnoir, & que celui ci ne pût pas, après cinq ou six réflexions de suite rendre les Raïons presque parallèles entr'eux, & par conséquent capables d'aller brûler fort loin, sans que le Foier devienne bien considérable par la divergence des Raïons. Loin que cela soit impossible, la chose est très facile à démontrer sur le Papier, quoi qu'à la vérité, ce Miroir fait en façon d'Entonnoir étant nécessairement composé de plusieurs pieces, à qui il est assés difficile de donner la figure convenable, rend la chose mal aisée à exécuter. Je ne donnerai pas ici la figure que doivent avoir ces Miroirs, non plus que leur placement, pour pouvoir brûler dans l'endroit que l'on souhaitera, & dans quel point du Ciel que le Soleil se rencontre : Ce n'est pas que j'en fasse mystère, mais il faudroit en venir à des explications trop longues.

IV. A l'égard des *Microscopes* que j'ai exécutés, vous avés dit qu'ils représentent les Corps vingt mille fois plus grands que les autres Microscopes. J'avoüe qu'ils ne sont point si parfaits; car ils ne grossissent les objets que 256. fois plus que les autres.

V. Quant aux *Telescopes* avec lesquels je présume que l'on pourroit découvrir des petits Objets dans la Lune, je dois ici avoüer que
je

je ne les ai pas exécutés ; mais leur degré de perfection , au dessus des autres *Telescopes* , est le même que le degré de perfection de mes *Microscopes* sur les autres ; de sorte que je prie le Public d'attendre l'exécution avant que de porter aucun jugement à ce sujet.

Vous dites, *Messieurs*, que mon dessein est d'aller à *Londres* communiquer mes Découvertes à la *Société Royale des Sciences* ; mais on vous a mal informé car je suis assez indifférent de me rendre à ce sujet à *Londres* , ou à *Paris* ; je me déterminerai pour l'endroit où je croirai le mieux trouver mon compte. J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération.

Messieurs,

A St. Maurice en Valais
le 19. Juillet 1739.

Votre très humble &
très obeïssant Serviteur.
DE RIVAZ l'Ainé



CONSIDÉRATIONS

De M. le Docteur GUISI, Avoué d'Aras,
sur le Système Leibnitien.

Nous avons insinué dans nôtre Journal de *Mai*, Page 424. que nous nous dispensions de donner l'Examen du Savant Métaphysicien d'Aras, sur le Système Leibnitien, parce qu'il nous

nous paroïssoit que la Matière avoit été suffisamment discutée , & que nous craignons de rebuter plusieurs de nos Lecteurs, qui n'ont pas du goût pour ces Sujets abstraits. Mais des Savans du premier Ordre nous ont demandé ce Morceau avec tant d'instance, que nous nous voyons obligés d'en inserer ici le précis.

Il y a plus de vingt ans, dit *Mr. Guisi*, que l'*Hypothèse Leibnitienne* de l'*Harmonie pré établie* m'est connue; mais elle m'a toujours paru trop métaphisique & fondée sur plusieurs suppositions où il n'y a rien de démontré: Je n'ai donc jamais pû l'adopter, nonobstant l'Autorité de son Illustre Auteur.

Mr. De Leibnitz suppose, que DIEU, par sa Sagesse & sa Connoissance infinie, sachant ce qui arrivera à chaque Homme, dans toutes les circonstances où il se trouvera, a créé pour chaque Corps humain une Ame ou un Esprit, qui contient toutes les idées possibles, lesquelles se dévelopét ensuite suceessivement & d'une manière qui répond & qui convient exactement à tous les mouvemens du Corps, sans que le Corps agisse efectivement sur l'Ame, & sans que l'Ame opère réellement sur le Corps.

Ce célèbre Philosophe compare l'Ame & le Corps à deux Pendules ou à deux Montres, qui font chacune leurs fonctions également & dans les mêmes momens, & qui correspondent exactement & justement, sans que l'une agisse
dans

dans l'autre, ou qu'elles soient affectées l'une par l'autre : Ainsi, suivant ce Système, Dieu a formé nos Corps comme des Machines, qui doivent répondre à certains mouvemens, savoir les desirs, les pensées & les inclinations de nôtre Ame. Nôtre Corps est comme une Machine tendue & disposée à produire tous ses mouvemens. Par exemple, lorsque je veux remuer mon Bras, je le remue, non par la Vertu de mon Ame, mais par la Vertu de la Machine disposée & poussée à le remuer dans cet instant, sans que l'Ame y ait proprement part.

Dans ce Système, il faut suposer que Dieu, en créant l'Ame, lui a communiqué des idées confuses & impliquées de tous les Objets de l'Univers, qui se dévelopent ensuite, & qui deviennent distinctes, à mesure que les Objets produisent des mouvemens dans le Corps, qui est uni avec cette Ame ; puisque Dieu a créé l'Ame & le Corps de manière qu'ils se répondent l'un à l'autre. L'Ame agit en soi-même, selon les idées qu'elle a reçu dans sa Création, pour former ses sentimens, ses jugemens, ses desirs, selon le choix qu'elle fait. Enfin l'Ame commande, & le Corps exécute : Ce qui arrive par la Vertu d'une prédisposition du Créateur.

J'ai toujours crû que cette Harmonie n'étoit qu'une Hypothèse d'un Genie fécond, qui se fondeoit sur plusieurs suppositions que l'on est

obligé d'accorder, sans qu'on puisse donner des raisons suffisantes pourquoi on les accorde. En Physique toutes les Hypothèses qui exigent tant de suppositions sont fort suspectes. Ici on est obligé de supposer une quantité innumbrable d'idées innées & imprimées dès la Création. Plusieurs Philosophes ont eu de la peine, avec raison, d'accorder aux *Cartésiens* leurs *Idées innées* : Ce sont pourtant des Idées de l'entendement pur, qui n'ont point de communication & de liaison avec les Idées sensuelles que l'Âme forme par le moyen des Organes des sens & par l'imagination, comme celles des *Leibnitiens*.

Examinons un peu cette Opinion. L'Âme, depuis sa création & son union avec le Corps, est pourvue de toutes les Idées sensuelles & de l'imagination, concentrées & confuses : Elles se dévelopent & deviennent distinctes, à mesure que les Objets extérieurs produisent des mouvemens dans le Corps, qui répondent à ces Idées, sans que les Objets extérieurs agissent ni médiatement ni immédiatement sur l'Âme.

Je voudrois bien savoir en quoi consistent ces Idées innées & empreintes dans l'Âme. Comment l'Âme, qui est un Esprit immatériel, peut-elle avoir des idées sensuelles, c'est à dire matérielles, des Images corporelles ? De quelle manière ces Idées sensuelles, ces Images

ges corporelles s'impriment - elles dans un Esprit, qui de sa nature est entièrement éloigné de tout ce qui est matériel & sensuel ? Si naturellement & conformément à la nature physique de l'Ame, il est impossible que le Corps agisse sur l'Ame, il est également impossible que l'Ame puisse former des Idées matérielles, c. à d. des Images ou des Représentations de la Matière, puisque cela répugne autant à la nature de l'Ame que l'Action de l'Ame sur le Corps. Il faut donc que Dieu agisse ici miraculeusement & contre la nature de l'Ame, qui étant immatérielle n'en est point susceptible.

Je voudrois savoir aussi de quelle manière ces Idées empreintes & envelopées dans l'Ame se dévelopent, pour que l'Ame les puisse sentir & apercevoir, & par ce sentiment intérieur se représenter les Objets extérieurs, dans le moment que ces Objets vont agir dans les Organes des Sens de notre Corps, sans que ni ces Objets, ni d'autres Causes extérieures ou intérieures agissent médiatement ou immédiatement sur l'Ame.

Je voudrois sur-tout savoir comment ce bizarre & étrange développement des idées se fait dans une Ame unie à un Corps rempli de Vin, sans que ni le Sang, ni les Esprits nerveux, agités par le Vin, agissent en aucune manière sur l'Ame, ni qu'ils occasionent ces idées mal assorties, ces étranges représentations que les Yvro-

gnes se forment. Comment un tel développement se fait-il encore dans le Sommeil & dans les Songes ; où l'Âme a des Pensées & des représentations extravagantes , & où elle joint les idées les plus irrégulières & les plus mal placées ?

Suivant l'Hypothèse Leibnitienne , il faut supposer que l'Âme a dans le fond de sa substance , une impression de tous les objets extérieurs de l'Univers , tant de ceux que la Nature a produit , que de ceux que l'Art des Hommes invente ; en sorte que les Images ou les Idées corporelles , qui se trouvent formées dans le fond de l'Âme , répondent justement & exactement à ces Objets , à leurs qualités , à leurs différentes situations & actions sur notre Corps. Il faut supposer que dans le moment auquel les Objets se présentent au Corps & qu'ils agissent sur lui , l'Âme peut former aussi des Images exactes & naturelles de ces Objets , sans qu'ils agissent en aucune façon sur l'Âme par le moyen des Organes des sens. Si cela est , à quoi servent ces Organes , l'Ouïe , la Vue &c. A quoi serviroit tout cet admirable Aparat ! Il faut de nécessité que l'ame en participe par une *Influence Physique*. Car il est certain que les Objets extérieurs , autour de notre Corps , doivent agir non seulement sur les Organes des Sens , par un Mécanisme admirable , mais aussi sur les Nerts , & par leur moyen sur le Cerveau , puisque les

Nerts

Nerfs étant bouchés, comprimés ou dérangés, il ne se fait plus aucune communication au Cerveau, & par conséquent point de sentiment dans l'Ame. A quoi sert la grandeur du Cerveau dans les Hommes, qui, proportion gardée, surpasse de beaucoup celui de tous les Animaux, s'il n'y a point de communication entre le Cerveau & l'Ame? L'expérience prouve que l'Imagination & la Mémoire dépendent presque uniquement de la complexion & de la Constitution du Cerveau: Les Idées sont plus vives, plus promptes & plus fécondes, à mesure que le Cerveau est plus propre pour recevoir les impressions, les rappeler, & les modifier différemment. Il est certain aussi que la vivacité d'Esprit, (je veux dire la facilité & la promptitude de former des pensées ou des idées, de les joindre, de les comparer & ranger en différentes manières) dépend presque uniquement de l'heureuse constitution & complexion du Cerveau, du Système nerveux & des Esprits animaux: C'est cette Constitution qui produit le brillant & la beauté de l'Esprit: L'étendue même, la solidité & la pénétration d'Esprit en dépendent beaucoup, quoique je ne nie pas qu'elles ne proviennent sur-tout originairement d'une faculté primitive & substantielle, que Dieu a donné originairement à chaque Esprit dans un degré différent, laquelle s'augmente ensuite considérablement par l'exercice.

Je demande aux Philosophes *Leibnitiens* ce que c'est que penser? L'Âme unie au Corps ne sauroit penser sans se servir de Mots. Or les Mots ne se forment que par l'Imagination & la Mémoire. Une pensée sans Mots est comme un Portrait qui n'est point couché sur la Toile ou sur le Papier. Le sujet du Portrait, le Papier, la Toile ne sont point le Portrait même; mais il ne peut point exister qu'il ne soit tracé sur un sujet solide. La Pensée ne consiste pas non plus proprement dans les Mots; mais elle ne peut exister sans eux. Je parle des Pensées de l'Âme unie au Corps. Et puisque la Pensée constitue l'essence de l'Âme, selon les *Cartésiens*; que la pensée ne peut subsister sans les Mots; que les Mots ne peuvent exister sans la Mémoire & l'Imagination, ni celles-ci sans le Corps, il faut de nécessité qu'il y ait une communication physique entre l'Âme & le Corps.

Comment concilier l'*Harmonie pré établie* avec les Génies des Hommes? Ils doivent leur étendue, leur pénétration & leur promptitude, pour la plupart, à la complexion & à la constitution du Corps, sur-tout, comme on l'a déjà dit, à celle du Cerveau, au système nerveux, & à la consistance des Esprits animaux plus ou moins subtils. La facilité, la vivacité & la fécondité de l'imagination sont dûes à la constitution & à la complexion de la partie antérieure du Cerveau, & on est redevable à celle de la partie postérieure de l'étendue, de la facilité & de la

fermeté de la Mémoire. L'Ame des Savans, dont la Mémoire est remplie de tant de choses, ne profiteroit rien de l'Étude & des lectures, si les Objets extérieurs n'avoient aucune communication avec elle. Suivant cette Hypothèse, on seroit obligé de supposer que l'Ame des Savans possède originairement & dès la Création, par une Mémoire intérieure & spirituelle, tous les Mots Hébreux, Grecs, Latins &c. qu'ils mettent ensuite dans la Mémoire extérieure & mécanique du Corps, & qu'ils les y garderoient sans aucune communication avec l'Ame. Il faut nécessairement faire cette supposition, ou convenir, que les Mots imprimés dans la Mémoire agissent sur l'Ame, & que l'Ame en participe: Car tous les Mots imprimés dans la Mémoire ne sont que de certains mouvemens & modifications dans les fibres du Cerveau, que l'Ame sent, & par lesquels elle forme l'idée des Mots dont elle se sert pour exprimer ses pensées. Or si ces idées ne se forment pas dans l'Ame par le moyen de l'information, de l'Ouïe, de la lecture, & par la Mémoire, qui n'est que l'Action du Cerveau sur l'Ame, il faudroit de nécessité supposer que les Mots Grecs & Latins, dont l'Ame se sert pour parler ces Langues, ne sont que des évolutions, des idées de mots que l'Ame possédoit originairement & dès sa Création. Voilà bien des *Idées inées*, outre celles des *Cartésiens*; voi-

là bien des suppositions sans preuves.

On dit en Proverbe *Poëta nascimur* : Il faut dire aussi selon l'Hypothèse Leibnitienne : *Doctæ nascimur*. Nous naissons savans, & nous sommes naturellement & originairement imbus du don des Langues. L'art de les apprendre ne seroit plus que l'art de les parler selon les idées inées & selon la construction imprimée.

Quant à la Morale, il ne faudroit pas dire : *Mores sequuntur Temperamenta* : Les Mœurs des Hommes se règlent selon les complexions. S'il n'y a point de communication physique entre l'Âme & le Corps ; s'il n'y a point d'influence, les Temperammens ne sauroient avoir aucune communication avec l'Âme : Le Corps seul commettrait des Péchez de sensualité, sans que l'Âme y participât en rien, puisqu'elle ne seroit nullement en état de diriger ou d'arrêter l'impétuosité des mouvemens du Corps, lorsqu'elle n'auroit point de pouvoir physique sur ce dernier, ni celui-ci sur l'Âme.



A Mr. LE MARQUIS D'ARGENS,

Salut & Modération à l'avenir !

MONSIEUR,

UN Ami vient de m'envoyer l'Article qu'il vous a plu de publier à mon honneur & gloire,

gloire : Article qu'il a extrait de vôtre Préface de la seconde Edition des *Lettres Juives*. Je le trouve du dernier beau ! Quel force d'Arguments ! Quelle amas d'Epithètes choisies ! Je n'ai pû m'empêcher , après l'avoir lû , de m'écrier, rempli d'admiration.

D'Argens te dit injure sur injure

Pour l'avoir osé critiquer !

Sage methode & la plus sûre

Quand on n'a rien à repliquer !

Je pourrois finir ici & peut-être ferois-je bien ; peut-être aurois-je tort , si je ne vous félicitois pas de la Lettre dont feu Mr. de BEAUSOBRE vous a honoré , & si je ne vous en disois pas mon petit sentiment , puisqu'elle est , si je ne me trompe , la cause innocente des Politeffes que je reçois de vôtre part. Il faut donc le faire avec tout le respect qui est dû à cet Illustre Théologien , pour la mémoire duquel je vous défie d'avoir plus de vénération que moi ; du moins ne soupçonnera t'on pas la mienne d'être intéressée. Vous la faites sonner fort haut, cette Lettre , & vous avez bien raison , c'est le plus bel-endroit de vôtre vie. Muni d'une autorité pareille , vous dites à peu près comme un autre RODRIGUE : *Paroisses Navarois &c. Mais, Monsieur* , sortez pour un moment de cet Entouffisme où vous a jetté l'Encens de ce grand Homme : Raisonnons de Sang froid. Un Sa-

vant du premier ordre vous comble de louanges : *Vous avez*, dit-il, *infiniment de l'Esprit, vous enrichissés le Public d'Ouvrages aussi instructifs que divertissans, &c.* Je ne le dispute pas & ne le disputerai jamais. Il infère delà, *qu'on vous doit des égards.* A la bonne heure, j'y consens encore. Attendez pourtant, *Monsieur*, voici le nœud de l'Afaire : Ce mot d'*égards* est bien vague & ne prouve pas tant en vôtre faveur que vous pourriez vous l'imaginer. Mr. de *Beausobre* étoit trop juste & trop éclairé, pour avoir voulu établir cette Maxime sans restriction ; & où en serions-nous, je vous prie, si elle avoit lieu ? Quoi ! Parce qu'un Auteur a *infiniment de l'Esprit*, du Génie, & des Talents suffisans pour enfanter Volumes sur Volumes, il lui sera permis de débiter tout ce qui lui viendra dans la pensée, d'ataquer à tort & à travers, non seulement des Particuliers, mais même des Nations entières, sans que qui que ce soit ose y contredire, sous peine d'être censé *sot & ridicule.* Franchement, *Monsieur*, cela répugne à ce *gros bon sens* que vous daignez acorder aux *Suisses*, & vous parlez tout autrement vous même dans vôtre *Théâtre de la Vérité.* J'en conclus que les Eloges en question, ne détruisent aucunement ma Critique, si elle est fondée, comme elle l'est au sentiment de toute Personne impartiale ; & que je suis en droit de vous dire avec le Misanthrope de Molière : *A moins qu'un Ordre exprès du*
Roi

Roi ne vienno &c. je vous soutiendrai toujours que vous avez parlé de la *Suisse* & de ses Habitans d'une manière peu mesurée, & en Homme fort mal instruit. Que vous soiez le *Boileau* de nos jours, pour le moins, comme vous l'insinuez modestement, en vous servant d'expressions qu'il employoit autrefois contre ses Antagonistes, & que moi & mes semblables, soions des *Pradons*, des *Bonne Corse* & quelque chose des plus misérable encore; qu'est-ce que cela fait à nôtre Dispute? Ce que j'ai avancé contre vôtre LXVIII. Lettre n'en sera pas moins vrai, de notoriété publique. Quant à vos invectives, quoique j'aie exercé dès ma jeunesse un certain Métier où l'on n'est pas fort acoutumé à de semblables douceurs, ne vous flatez pas que j'aie été assez *sot*, quelque *sot* que vous m'appelliez, pour en avoir conçu le moindre chagrin. J'avois déjà lû quelques unes de vos Préfaces, & je n'ignorois pas le tour noble & adroit que vous savez prendre, pour terrasser les Téméraires qui osent disconvenir de ce que vous dites. Ainsi je m'en suis trouvé quitte à fort bon marché. Devinez, d'ailleurs, s'il vous plait, à qui ces sortes de procédez font le plus de tort dans le Public? Croiez moi, *Monsieur*, les Gens raisonnables n'en sont pas la dupe. Ils voient d'un coup d'œil, à travers vos *Rodomontades* injurieuses, que *la Rapsodie de l'Auteur subalterne*, *Personnage aussi sot que ridicule*, a révolté vôtre

cher *Amour propre*, par la raison qu'il n'y a que les Vérités qui ofensent. Je ne suis pas autrement mâlin, ni fort enclin à la vanité; mais cela me chatouille.

J'en suis tout fier; Un moderne Socrate,
(Ou soi disant), dont le renom éclate
En si hauts lieux, vient à se ravalier,
Jusqu'à vouloir avec moi quereller
Et m'honorer d'un sanglant coup de pate!
Oui, cet Auteur, que maint Illustre grato,
Contre un Grimaud d'espèce la plus plâtre,
Daigne aujourd'hui ses transports exhâler;
J'en suis tout fier!

Quasi me prend le Sire à la Cravate,
Tant à grands flots sa bile se dilate!
Et moi lui dis; Quoi! m'aïnsi harceler?
Le jeu vous point! Autrement appeller
Cela ne puis; Or telle aigreur me fiâte,
J'en suis tout fier!

Adieu, *Monsieur*; jouïssiez paisiblement de votre triomphe réel ou imaginaire. Puïssiez-vous voir la centième Edition de vos Oeuvres, & puïssent les Libraires se prendre aux cheveux pour avoir votre pratique! C'est tout le mal que vous souhайте celui qui est autant, que peut l'être un Homme qu'on injurie.

Votre Serviteur très humble

G . . . W . . .

EAUX



EAUX MINÉRALES,

Découvertes à Saint Blaise.

ON a découvert depuis peu à *St. Blaise*, Village à une lieüe de *Nelchâtel*, trois Sources d'*Eaux Minérales*, dans un Lieu nommé la Fourmillière, sur une Possession appartenant aux D^{elles}. *Madeleine & Ester Tissot*. Ces trois Sources sont près l'une de l'autre. Messieurs D'IVERNOIS, Médecin du ROI, & BUGNOT, Docteur en Médecine, avec Mr. DUPAQUIER, Apoticaire Juré, en ont fait l'Analise, & examiné sur tout avec soin la Source qui se présente d'abord. Ils lui rendent un témoignage très-avantageux, dans un Certificat signé de leurs Mains. *Ils ont trouvé*, disent-ils, *que les Eaux de cette Source sont imprégnées d'un Principe vitriolique, qui suppose toujours quelque chose de Martial & de Sulphureux, joint à une Terre Alkaline, legere, qui paroît encore être associée à un certain Sel: Ils les croient propres à humecter, délaier & adoucir un Sang desséché, épais, noir & acre, & pour désobstruër les Viscères, en donnant aux solides leur Ton & Ressort naturel. En faisant une juste application de ce que l'on dit ici en général, aux diférens cas particuliers, ils trouvent qu'elles seront utiles & salutaires dans quelques vieux Maux de Têtes; dans la Migraine, les Vertiges, la Mélancolie, la Manie, l'Insomnie, la*

Rou-

Rougeur des Yeux invétérée ; dans quelques Maladies de la Poitrine ; dans la perte de l'Appétit & diverses Affections de l'Estomac ; dans la Jaunisse, la Cachexie, la Passion Hypochondriaque & Hystérique ; dans les Vapeurs & les Obstructions du bas Ventre ; dans les Ardeurs d'Entrailles & dans quelques Espèces de Dévoiement ; dans les Maux & Embarras des Reins ; dans la Strangurie & l'Ardeur d'Urine ; pour les Opilations & les Menstruës arrêtées ou trop abondantes, ou qui ne sont pas en règle ; pour les Personnes du Sexe qui sont sujettes à des Pertes de Sang ; pour des Hémorrhoides mal réglées ; pour les Fièvres Héctiques commençantes & dépendantes des Obstructions des Visçères ; dans le Scorbut & les Accidens qui en dérivent ; dans quelques Espèces de Sciaticques, Rhumatisme, Douleur de Membres, Lassitudes spontanées &c. Un Témoignage si authentique de Juges compétens sur ces sortes de Matières, est encore confirmé par les heureuses Expériences, que plusieurs Personnes en ont faites dans plusieurs des cas qu'on vient d'indiquer : Ce que Mrs. nos Médecins assûrent dans leur Rapport, être toujourn le moien le plus sûr pour connoitre toute Eau Minérale. Ils jugent encore ces Eaux propres & utiles pour des Bains ; surtout pour la Gale, les Dartres & autres Maladies de la Peau ; pour fortifier des Membres afoiblis & foulés ; pour quelques Espèces de Rhumatismes & de Sciaticques &c. Ce que l'Expérience a aussi justifié. Ces considérations ont engagé

gagé les D^{elles}. *Tiffot*, sur la Possession desquel-
 les ces Eaux Minérales se trouvent, de les met-
 tre en état, afin que le Public puisse en profi-
 ter : On les prend déjà cette Année commodé-
 ment ; mais on tâchera surtout d'y aporter les
 agrémens convenables, pour les Années pro-
 chaines. La situation riante & gracieuse de *St.*
Blaise, qui est sur le bord du Lac, les manières
 douces & acueillantes de ses Habitans, les Lo-
 gèmens & toutes les commodités de la Vie,
 que l'on y trouve en abondance, ne manque-
 ront pas d'atirer bien des Personnes aux *Eaux*
Minérales que nous annonçons.



ORGUEIL est le Mot du Logogriphe du
 Mois de Juin.



LOGOGRI P H E.

JE suis un Aliment commun à chaque Table,
 De tout tems usité, dans toutes les Maisons :
 L'on trouve dans mon nom un des Dieux de la Fable,
 Un Arbre, un composé de toutes les Saisons.





T A B L E.

HISTOIRE du second Roiaume de Bourgogne &c.	3.
Lettre aux Journalistes , en leur envoyant des Maximes & des Reflexions.	34.
Reflexions , Contesils & Maximes sur divers Sujets.	41.
Réponse de M ^e . Mazar, née Roques à l'Ep. de Mr. Tollot. Chanton.	59.
Lettre d'un Jurisconsulte Anonyme aux Journalistes.	62.
Réponse des Journalistes.	63.
Conversion singulière d'un M ^o ntagnard de l'Isle de Corse.	67.
Lettre de l'Auteur de plusieurs Découvertes curieuses annoncées dans le Mois de Mai.	68.
Considérations de Mr. Gussi sur le Système Leibnitien.	72.
Lettre en Prose & en Vers au Marquis d'Argens.	79.
Eaux Minerales découvertes à St. Blaise.	88.
Logoglyphes.	93.
	95.

E R R A T A De Juin.

- Page 304. Lignes 5. & 7. *tristesse*, lisés *justesse*.
 512. l. 20. Corps cafeux, lisés *caleux*.
 517. Vers 15. *revolé*, lisés *agité*
 519. Vers 7. Malgré leur distance s'unissent, lisés, Comme deux *Pendules* s'unissent.
 Ibidem Vers 23. par l'Art est monté, lisés par l'Artiste monté.
 521. Vers 13. *forma* & conoit l'essence, lisés, *forme* & connoit &c.
 522. Vers 5. Causes simples, formelles, lisés, Causes occasionelles.
 Ibidem Vers 23. *tristesses*, lisés *tristesse*.
 Ibidem. Vers 24. Sources de haine ou d'amour, lisés Sources de haines &c.

ERRATA de Juillet, à l'Histoire de Bourgogne.

- Page 7. L. 6. Lisés: Ceux là rènoient despotiquement, au lieu que ceux ci ne rènoient que précairement.
 11. l. 15. Theodore, lisés Theodon.
 22. l. 4. ne décida rien, lisés ne decida de rien
 23. l. 4. Lolocrat, lisés, Solocrat.
 26. l. 4 Lisés: ils furent confirmés à Metz, & ensuite cassés à Rome.